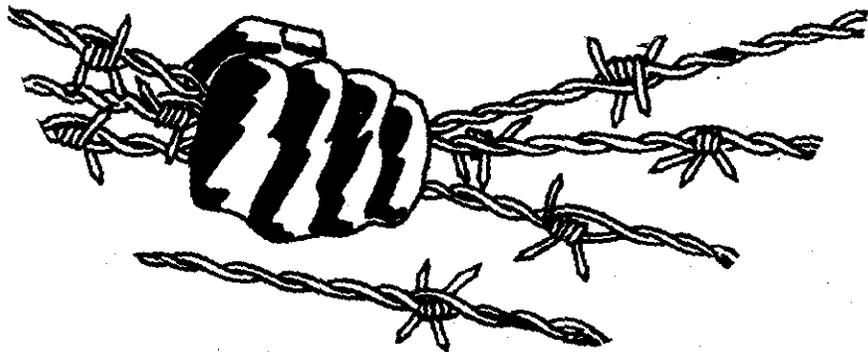


134-1989



les droits de l'homme



Liminaire

La Lettre aux Communautés consacre, dans la foulée du 40^e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme et en cette année du bi-centenaire de la Révolution, ses premiers numéros à l'immense question des Droits de l'Homme. Ainsi, elle apporte sa modeste participation à un débat qui intéresse tout homme et tous les hommes de notre planète. L'apprentissage de la démocratie et de la liberté, reconnues en fait et non seulement dans les principes, est une œuvre de longue haleine, une lente maturation historique, une vigilance méticuleuse des compromis toujours possibles.

Depuis sa naissance, sous des formes évolutives, la Mission de France a tenu comme un principe fondateur, une ligne de force, le lien étroit et réciproque entre l'Évangile et la vie quotidienne de l'homme, sans distinction de classe, de culture, de richesse. C'est au titre de cette histoire d'un demi-siècle que nous proposons à nos lecteurs des numéros « spéciaux » :

- le n° 134 met l'accent davantage sur des textes de réflexion et des réalisations peu communes.

- le n° 135 sera plutôt consacré aux multiples engagements dans divers lieux où, ici et ailleurs, les membres de la Mission, avec d'autres, travaillent pour la promotion de l'homme.

Nous remercions ceux et celles qui ont participé à la réalisation de ces numéros sur les Droits de l'Homme ; en particulier les responsables du DIAL qui nous fournissent une information exceptionnelle sur les problèmes auxquels est affrontée l'Église en Amérique latine. Nous remercions aussi Amnesty International et les associations qui nous ont fourni les graphismes reproduits dans notre revue.

Le Comité de rédaction



*Droits
de l'Homme
et Foi
Chrétienne*

Jean-Marie PLOUX

Droits de l'homme : nos réticences

La Défense des « Droits de l'Homme » est aujourd'hui le thème le plus orchestré, le plus exploité, le plus malmené aussi, bref, le plus commun.

Parce qu'il est commun, devrait-on s'en distancer en se réclamant d'une plus grande rigueur, d'un idéal moins compromis, ou de l'Évangile ?

Mais c'est le thème sur lequel la jeunesse du monde s'engage avec le plus de ferveur. Il n'est pas de leader politique ou religieux qui puisse s'exprimer sans y faire référence explicite. C'est justement parce que ce thème est commun, parce qu'il est un bien commun de l'humanité, même s'il est tiré à hue et à dia par ceux qui s'en réclament, qu'il est l'enjeu d'un combat pour l'homme et que chacun est mis en demeure de s'y engager.

C'est ce que nous avons voulu faire par ce numéro spécial de la LETTRE AUX COMMUNAUTES, en nous joignant à celles et ceux qui voient, quarante ans après, dans la DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME, un événement majeur de notre temps.

En effet, et on ne le dit peut-être pas assez, c'est la première fois qu'à l'échelle planétaire l'humanité est amenée à réfléchir sur l'« être homme », avec ou malgré ses frontières politiques, sociales, religieuses, idéologiques ou culturelles. Ce que nulle religion n'a pu faire jusqu'à aujourd'hui, le thème des Droits de l'Homme est en passe de l'engendrer.

Ce n'est pas par simple tactique que Jean-Paul II revient sans cesse sur ce thème (1). Il vaut la peine de réfléchir au rapport que la foi chrétienne en son soubassement évangélique entretient avec cette expression contemporaine de la conscience humaine.

A distance des tentations toujours renaissantes de récupération facile ou des justifications a posteriori par lesquelles on affirme purement et simplement le fondement chrétien des Droits de l'Homme, je voudrais proposer ici quelques réflexions nées de nos engagements et de nos échanges.

(1) Voir les textes : *Redemptor hominis* — *Laborem exercens* — *Sollicitudo rei socialis*.

Dépasser nos réticences.

Depuis bientôt cinquante ans, nous avons voulu partager la condition humaine en tout, abandonnant ce que la notabilité conférait aux curés et aux prêtres, essayant de n'être pas soustraits aux servitudes de la vie quotidienne quand elle est vécue dans la condition de salarié, partageant les espoirs et les désespoirs de beaucoup pour porter avec tous l'Espérance.

Comment, dès lors, aurions-nous pu être étrangers à la lutte pour la défense des Droits de l'Homme ? Les articles publiés dans ce numéro voudraient en donner un modeste témoignage.

Pourtant, il faut le reconnaître, nous avons eu et nous avons encore quelques réticences par rapport à ce thème :

Réticences qui viennent de la confusion entretenue entre la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 et celle de 1948. S'il n'est pas question de minimiser l'importance historique de la première, il faut souligner la nature particulière de la seconde. En effet, si la Déclaration de 1789 exprimait les aspirations du Tiers-Etat Français s'émancipant de la tutelle féodale, celle de 1948 émanait de nations qui dépassaient, un moment, leurs frontières pour penser l'universel.

Réticences venues de ce que l'« Homme » peut être compris comme une réalité abstraite s'accommodant en fait de discriminations concrètes non avouées. Sans aller loin, faut-il rappeler que la Déclaration de 1789 portait sur les Droits de l'homme **et du Citoyen** et que, pendant des décennies, le citoyen fut défini par sa fortune : ne pouvait voter ou être éligible que celui qui justifiait de certains revenus ? Aujourd'hui encore, des travailleurs étrangers, dans notre pays, sont privés de droits reconnus à l'homme, car ils ne sont pas considérés comme « citoyens ».

Réticences aussi parce que l'homme était considéré comme un « individu » indépendamment des conditions concrètes de son existence, des déterminations économiques, sociales et culturelles qui pesaient sur lui, ou de la situation du peuple auquel il appartient. La liberté semblait acquise. Alors que, par vocation de l'homme ou selon son être profond, elle doit prendre corps dans une libération (2).

(2) Soit rappelé en passant : c'est là une des raisons de l'abstention de six pays communistes lorsque la Déclaration fut adoptée par quarante-huit pays. Les deux autres à s'abstenir furent l'Arabie Saoudite et l'Afrique du Sud.

Réticence, parce que, sous ce thème général, on traitait entre les droits : prompts à exalter le droit à penser ou à s'exprimer librement, certains sont moins empressés quand il s'agit des droits plus terre à terre : celui de manger à sa faim, ou de travailler. Combien protestent, à juste titre, quand un homme est emprisonné injustement et s'accommodent d'un chômage endémique, parfois érigé en « volant » nécessaire au bon fonctionnement de l'ordre économique ? Ou bien pactisent avec le gouvernement d'un Etat raciste et ségrégationniste ?

Réticence enfin parce que l'Evangile nous engage à défendre les pauvres et que cette réalité est peut-être plus contraignante car elle renvoie immédiatement aux hommes dont les droits ne sont pas reconnus ou à ceux qui sont exclus de la vie sociale.

Un engagement pour l'homme.

Toutes ces réticences ont leur raison d'être. Elles ne nous ont pas empêchés cependant, de nous engager lorsque l'homme était en péril : engagement politique lors de la guerre d'indépendance de l'Algérie ; engagements syndicaux pour prendre notre part de cette lutte séculaire des travailleurs pour être considérés comme des hommes et non de simples outils de production ; engagements pour des logements qui rendent possible la vie de famille ; engagements dans des Organisations de développement, etc...

Mais reconnaissons aussi que nous n'avons pas toujours eu la même liberté d'esprit, la même clairvoyance et le même courage quand il fallait dénoncer à l'Est les internements politiques abusifs, les jugements falsifiés, l'exil dans des camps ou l'extermination de populations déportées, comme ce fut le cas au Cambodge. Or, la liberté ne se partage pas... Et c'est un mérite éminent du thème des Droits de l'Homme que de nous obliger à une solidarité avec tout homme au delà des systèmes et des idéologies. (Même si ce thème relève du registre idéologique).

Et c'est ici que le terme « HOMME » prend tout son poids. C'est ici que, malgré les ambiguïtés de sa proclamation et les limites de sa rédaction, la Charte de 1948 prend toute sa valeur : sursaut de la conscience qui, au lendemain des horreurs de la 2^e guerre mondiale, pose en avant d'elle-même ce texte qui pourra lui être opposé quand elle en trahira l'inspiration et les termes.

La période de la décolonisation qui a suivi celle de la guerre froide, celle du néo-colonialisme économique et financier et des dictatures militaires ont souligné la portée d'un texte qui fait partie des Ecritures de l'humanité car il surplombe son histoire et la juge.

On peut, à juste titre, en déplorer les carences et les manques. On peut la compléter par les Droits des Peuples et des Cultures, la spécifier par le Droit des Enfants, etc... Mais ici était posé le fondement d'une éthique pour l'humanité, et ce texte servira de base à tout dialogue et à toute action pour l'homme. Il s'agit bien de l'homme en effet : de tout homme et de tout l'homme :

- de tout ce qui est humain en l'homme et par quoi, justement, l'homme est dit, dans notre foi, à l'image de Dieu ;
- de tous les hommes sans distinction de naissance, de race, de religion, mais en considérant toutes les différences et en se battant pour que chacun vive selon ses aspirations, car tous sont de notre chair et de tous nous voulons être frères.

Tout l'homme et tout homme

Avant d'aller plus loin, une question : d'où vient qu'il faille parler de Droits de l'Homme ? D'où vient qu'il faille les déterminer ou les déclarer et les défendre ?

De la nécessité du Droit.

L'existence des droits est aussi vieille que la Loi orale ou écrite et, comme elle, ils font échec à la violence et à l'arbitraire. Ils régulent l'espace social pour permettre à chacun et à l'ensemble de vivre. Le Code d'Hammourabi, la Torah, la Grande Charte de 1215, l'Habeas Corpus de 1679, autant de « Tables de la Loi » par lesquelles des hommes ont affirmé leur humanité contre ceux qui la niaient. L'homme naît, vit et croit dans et par l'affirmation de ses droits et dans leur respect. Il s'étirole et meurt dans leur mépris.

L'écriture de ces textes en fait plus qu'un Code oral coutumier ; ce sont des stèles dressées sur la route des hommes, avec une valeur normative et symbolique : un rappel objectif de ce qui fut déclaré et qui désormais oblige. Un point de non-retour en deçà duquel l'humanité ne régressera que dans la conscience de faillir à ce que des hommes avaient pensé de plus haut pour les hommes de leur temps.

Toute affirmation de Droits est née d'une situation concrète et vise des réalités particulières de la vie des hommes ou des catégories particulières de l'humanité.

On parle parfois de « droits élémentaires ». Mais il n'y a pas de droits élémentaires pour l'homme : il lui est essentiel de se nourrir, de se vêtir, de travailler, d'engendrer dans des conditions dignes de l'homme et qui respectent son désir de communion et de beauté. Il est essentiel à l'homme de recevoir éducation et instruction, de penser, de s'exprimer, de s'associer, d'être reconnu dans une communauté, élevé et respecté dans une culture, etc... Tout ceci est indissolublement lié, car le plus haut de l'homme est engagé en lui dans ce qui est le plus animal, et l'animal est présent dans ce qui, dans l'homme, est sublime et semble le dépasser.

Droits positifs - Fondement des Droits de l'Homme.

Il faut introduire ici une distinction entre les droits positifs définis par des lois, appuyés sur une institution qui leur donne corps et les fait respecter, et les droits fondamentaux inaliénables, que la conscience des hommes reconnaît peu à peu en tout homme et à tout homme. Ces derniers font l'objet d'une « Déclaration », mais ils n'ont de réalité que modulés dans l'éventail des droits positifs affirmés par le législateur.

Il y a toujours une distance entre la réalité des aspirations de l'homme à être effectivement reconnu comme homme : « être de liberté », et la déclaration de ses droits inaliénables.

Il y a toujours une distance entre ces droits ainsi déclarés et le droit positif.

Il y a toujours une distance entre ce droit positif inscrit dans la loi et son application.

Le combat pour les Droits de l'Homme s'inscrit dans cette triple distance.

Il est clair que l'affirmation des droits inaliénables de la personne humaine a été et demeure tributaire de l'histoire, de la conscience sociale face à des situations nouvelles et aux prises avec des revendications de classes ou de catégories qui protestent de leur dignité et témoignent de leur aspiration à vivre dans la plénitude de leurs potentialités d'hommes. Hier : esclaves du monde antique ou moderne, ouvriers des mines et des premières usines, victimes de la ségrégation raciale ou religieuse, handicapés et parents d'handicapés... aujourd'hui : ceux-ci encore, et ceux-là : enfants exploités par le travail, battus ou jetés à la rue, femmes tenues en minorité, etc...

Sans qu'on puisse jamais dire que les combats d'hier sont définitivement gagnés, ni que la conscience des hommes de demain ne se scandalisera pas de ce que aujourd'hui nous avons

toléré ou que nous n'avons ni vu ni entendu, alors que des hommes l'exposaient et, peut-être, le criaient. J'espère que demain nous passerons pour des barbares pour avoir supporté que des peuples meurent de faim, soient analphabètes ou exploités par des puissances financières sans scrupules ; pour avoir toléré qu'une nation puisse vendre des armes en ignorant délibérément pour défendre ou attaquer qui ou quoi ; pour avoir accepté que les frontières d'un Etat permettent à un gouvernement d'être dictatorial sans qu'une instance internationale puisse être un recours efficace pour les victimes de sa tyrannie...

En matière de Droits de l'Homme, ce qui est écrit est irréversible et fait partie des références historiques des hommes, de cette mémoire sans laquelle il n'est pas de vie humaine possible, de cet horizon symbolique qui ouvre l'espace proprement humain.

Mais chaque génération doit s'approprier ces droits et s'y engager en conscience. Chaque génération doit mener ce combat pour leur respect et leur observation par tous. L'ombre du nazisme planera longtemps, et nous rappelle que rien n'est irréversible dans la pratique des hommes. C'est un choix de conscience personnelle et collective, sociale, toujours à refaire. Cela demande l'éducation et la vigilance.

Mais pas seulement : il faut aussi cet esprit critique, iconoclaste, de fidélité à la nouveauté de l'histoire pour débusquer les scléroses et les aveuglements, comme les consécration de situations qui ne sont que des habitudes prises, scellées du cachet de la « nature ». La difficulté à faire reconnaître les Droits des Femmes suffit à illustrer la chose.

1948

Peu à peu, au cours de l'histoire, les différents aspects de la vie humaine, lorsque la dignité en était incomprise ou bafouée, sont entrés dans la Déclaration des Droits de l'Homme. Mais la Déclaration de 1948 marque en quelque sorte un seuil car, pour la première fois, des nations posaient vis-à-vis d'elles et au-dessus d'elles, les normes d'une vie humaine valable pour tout homme quels que soient son âge, son sexe, son état, sa condition, sa race, sa religion, etc...

Ainsi étaient brisées, dans le principe, les exceptions dues à des particularismes derrière lesquels se masquaient en réalité des privilèges ou des peurs.

Par le fait même, cette Déclaration prime les constitutions d'Etats, les droits nationaux, les normes que pourrait édicter telle ou telle religion. Ou'il suffise de dire que cette Déclaration était en avance sur celle de Vatican II quant à la liberté de conscience...

Mais tout ceci à une condition : c'est que l'on ne considère pas que ces Droits sont acquis parce qu'ils sont « déclarés ». Car, dans la réalité, les hommes naissent inégaux par nature, situation sociale, culturelle, géographique ou politique. C'est une image posée en avant de soi, la norme à l'aune de laquelle toute situation humaine doit être mesurée et pour laquelle il est fait à chacun un devoir de lutter. De ce point de vue, les pauvres, ceux dont les droits ne sont pas reconnus, demeurent ceux qui doivent être défendus, ceux aux côtés desquels il faut se battre pour qu'ils vivent dans la plénitude de leurs potentialités humaines.

Enfin, au-delà de ces droits déclarés, il y a quelque chose de plus obscur et qui apparaît dans le droit paradoxal à l'objection de conscience. L'indice très sommaire et fondamental qu'il y a, en chaque être humain, quelque chose d'inamissible et qui est le fondement ultime de sa dignité et de sa liberté, ou, plus simplement, de son existence « comme homme ». En ce point ultime, nous touchons à la question du fondement des Droits de l'Homme. Il y a là quelque chose du fond de l'homme qui est en jeu et qui est en dialogue fécond et interpellant avec la Foi et son chemin dans l'histoire.

Droits de l'Homme et Foi chrétienne

Histoire chrétienne et Droits de l'Homme.

Je ne ferai pas de grands développements sur ce point, car il a été étudié de manière approfondie par d'autres. (Voir par exemple Jean-Marie AUBERT : Droits de l'Homme et libération évangélique. Le Centurion).

Au delà des thèses polémiques et simplistes, selon lesquelles l'affirmation des Droits de l'Homme doit tout, ou au contraire ne doit rien, à la Tradition chrétienne, reconnaissons d'abord que l'histoire chrétienne est loin de se singulariser par son respect des Droits de l'Homme.

Sans remonter bien loin et sans anachronisme, peut-on oublier la responsabilité des nations Chrétiennes dans l'extermination des peuples des deux Amériques ? L'asservissement de populations africaines ? Peut-on oublier le peu d'empressement des Eglises à soutenir la lutte des ouvriers pour survivre et vivre dans la période de l'industrialisation ? leurs réticences quand

il faut changer des structures sociales ou économiques génératrices d'injustice ? Est-il certain qu'à l'intérieur de la vie de l'Eglise les droits de la pensée, de l'expression, de la recherche, de l'engagement politique soient toujours respectés ?

Et il faut se garder d'une lecture, favorable a posteriori, de l'histoire du style de celle-ci : en s'opposant aux proclamations modernes de la liberté, l'Eglise s'opposait au système qui était celui du libéralisme. On voudrait bien en effet qu'elle s'oppose de toutes ses forces à ce système ! Mais cette lecture avantageuse, faite aujourd'hui, ne saurait masquer qu'à l'époque l'Eglise entendait défendre un système avec les privilèges qu'il lui conférait. Faiblesse humaine de ceux qui ont toujours à se convertir à l'Evangile et qui, pour cela, ont aussi besoin de la Parole des autres.

Or la Déclaration des Droits est aussi une Parole.

Rechercher les sources de la Déclaration des Droits de l'Homme pour en revendiquer la paternité exclusive est un exercice vain. Mais surtout, c'est méconnaître la nature spirituelle du fondement de ces Droits. Or l'Esprit n'appartient à personne.

Evangile et Droits de l'Homme.

Ceci ne signifie pas — on s'en doute ! — que l'Evangile n'ait rien à voir avec les Droits de l'Homme. Il serait bien étrange que celui en qui la foi chrétienne voit l'homme parfait, l'image de Dieu, l'homme obéissant à l'Esprit, ne soit pas un appel pour la conscience. Il suffit de voir Jésus agir pour comprendre ce que signifie : respecter le prochain quand il est pauvre, étranger (Mt 8/5-13 ; 15/28), condamné par la société (Mt 9/9-13 ; Lc 2/16-17 ; Jn 8/10-11), méprisé (Mt 19/13-15 ; Lc 7/39,47 ; 15/2).

Mais l'Evangile n'est pas un code de droits ; il n'est même pas l'affirmation explicite des droits inaliénables de la personne humaine. Il est moins et plus que cela : l'affirmation de la dignité de tout homme en sa valeur unique et l'abolition de toute frontière qui établirait des différences de valeur en les fondant sur la race, le sexe, la situation sociale ou la religion.

● La vie de l'homme est sans prix.

« Quel avantage l'homme aura-t-il à gagner le monde entier s'il le paye de sa vie ? Ou bien que donnera l'homme qui ait la valeur de sa vie ? » Mt 16/26.

Ainsi est posée sans détour la valeur unique de la vie humaine qui l'emporte sur tout bien (Mt 12/12 ; Lc 15/3-7) sur toute institution, fût-ce le sabbat (Mc 2/27 ; Lc 13/15-16) ou la tradition religieuse (Mt 15/3-9), car le Père qui est aux cieux veut qu'aucun petit ne se perde (Mt 18/14).

● Il n'y a pas de frontière qui vaille entre les hommes, et Jésus reconnaît l'humanité chez un occupant romain (Mt 8/10), une Samaritaine (Jn 4/9 sq), un collecteur d'impôts (Lc 5/27), une Cananéenne (Mt 15/28), les enfants (Mc 10/14), etc...

Nul ne doit être appelé « Maître » et tous sont frères (Mt 23/8-11), et cette fraternité exige, de tous et avant toute chose, la justice (Mt 7/21-23). Or l'exigence de justice et de respect d'autrui est sans limite (Cf Mt 5/20-48) ; et la fraternité est impossible si on s'asservit à l'Argent (Mt 6/24, Lc 16/13).

● A la racine de cette éminente dignité de l'homme, il y a la conviction que tout homme est illuminé par le Verbe (Jn 1/9) et que Jésus s'identifiera à chacun d'eux lors du Jugement (Mt 25/31-46). Jésus lui-même est présenté dans les quatre évangiles comme celui qui libère l'homme de toute entrave (Lc 4/18-19).

● Quant à poser une règle, il n'y en a pas d'autre que celle-ci : ne pas se poser en juge pour ne pas être jugé (Mt 7/1) et « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous mêmes pour eux : c'est la Loi et les Prophètes » (Mt 7/12), et c'est identiquement l'amour de Dieu et des frères (Mt 22/36-40 cf Mc 12/28-34 ; Lc 6/27-38).

● Et puis, il y a l'au-delà de la règle et du droit : ce qui relève de la gratuité pure et du don : le pardon (Mt 18/35, Lc 6/37). Les hommes peuvent inscrire dans le Droit que l'homme, même coupable, a droit à un avenir. Ils peuvent supprimer la peine de mort, dépasser la loi du talion. Ils ne peuvent faire que le pardon et l'amour des ennemis soient un droit (Mt 5/43-48). L'Évangile restera, au delà de toute Déclaration des Droits de l'Homme, comme une interpellation du cœur, un appel à la compassion, à la miséricorde et à l'amour.

Qui est appelé au plus est appelé au moins : les chrétiens devraient toujours et partout être de ce combat pour les Droits de l'Homme dont l'Évangile affirme la dignité sans mesure et la vocation à la pleine liberté.

Rapport Foi Chrétienne et Tradition des Droits de l'Homme.

On ne peut qu'être étonné quand le Christ résume la Loi et les Prophètes en reprenant à son compte une maxime si banale que l'on retrouve au cœur de bien d'autres courants de sa-

gesse : « Ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous même pour eux : c'est la Loi et les Prophètes ».

Ici s'inscrit, dans la ligne des écrits de Sagesse, le rapport fécond entre la Tradition chrétienne et les autres voies de la recherche humaine. L'Esprit déborde l'Eglise et interpelle tout homme en sa conscience.

La tradition musulmane dit que tous les prophètes ont inlassablement rappelé le même message...

Dans son histoire, l'Eglise n'a pas toujours été fidèle à cette inspiration évangélique. Au nom de l'Evangile, des hommes se sont dressés contre elle pour dénoncer les abus. Au nom de la conscience, au nom de l'Esprit, d'autres lui ont rappelé les chemins de l'homme.

Les chrétiens ont appris et continueront à apprendre de la lutte des hommes pour être reconnus dans leur liberté et leur dignité : sursaut des consciences pour affirmer toujours ce qu'il y a d'unique et d'inaliénable en tout homme. En cela l'Eglise est interpellée dans sa capacité à reconnaître l'action de l'Esprit et à en vivre. Elle doit savoir entendre — au nom des Droits de l'Homme — les voix de l'Esprit qui s'adresse aux Eglises dans l'Apocalypse pour les rendre à la vérité de leur vocation. Je rappelle au passage un court moment du discours de Paul VI à l'O.N.U. (10 décembre 1974) : « Dans le désir de se convertir pleinement à son Seigneur et de mieux accomplir son ministère, l'Eglise entend manifester respect et souci des Droits de l'Homme à l'intérieur d'elle-même. Et l'Eglise a aussi **acquis une conscience renouvelée** de la place de la justice dans son ministère ».

Le fait que l'affirmation des Droits de l'Homme se soit effectuée hors de l'Eglise et qu'elle émane d'un mouvement de conscience des peuples dans leur diversité, ce fait a valeur de révélation.

Le message évangélique est aussi interpellation des consciences et l'Eglise a charge de le porter dans l'actualité des temps. Par son parti pris pour les pauvres, l'Evangile renvoie inlassablement aux « sans-droits ». Il met en demeure chacun d'agir sur les « structures de péché » comme les appelle Jean-Paul II dans sa dernière encyclique, pour les changer. Et aussi l'Evangile rappelle que le mal a des racines dans nos cœurs, qu'il ne faut pas se leurrer, et que la vigilance doit être de tous les instants car chacun, pour sa part, est responsable de tous.

Ce dialogue de l'Évangile et des affirmations de la conscience des hommes est un lieu d'actualité de la révélation de Dieu. Celle-ci n'est pas quelque chose du passé qu'il faudrait seulement mémoriser et répéter. C'est un appel de Dieu au carrefour de l'histoire de la Foi et du cheminement de conscience des hommes d'aujourd'hui.

Célébrer aujourd'hui la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, c'est reconnaître, là un lieu de la conscience et de l'Esprit, un lieu du dialogue et de l'action commune des hommes de bonne volonté.

Les Droits de l'Homme

Bref historique

Eric BRAUNS

Sans entrer dans une interminable discussion théorique, on doit malgré tout signaler que l'idée d'une histoire des Droits de l'Homme n'est pas évidente. En toute rigueur, on ne devrait parler que de la période moderne, précisément à partir du 18^e siècle, puisque l'expression n'est en usage que depuis cette époque. Mais que faire alors de la période antérieure, du souci de la loi, des sacrifices consentis pour que le droit prime la force et le fait, des luttes et des conquêtes de l'humanité ? Il est certain que la problématique des DH n'est pas sortie de rien. L'archéologie des DH est pourtant difficile : de quoi cherche-t-on la source ? Par exemple, les droits de l'homme se confondent-ils avec les libertés publiques ? Tous les droits ne sont pas des libertés publiques reconnues et codifiées dans des lois explicites. Tels seraient le droit de choisir librement son conjoint, le droit de se reposer, le droit de développer ses dons et ses talents, etc. Reconnu ou non par un texte, un droit de l'homme peut subsister. Afin d'écartier certaines confusions, nous reprenons la définition donnée par J. J. VINCENSINI : « Les droits de l'homme sont des prérogatives gouvernées par des règles reconnues par le droit constitutionnel et le droit international. Elles visent, d'une part, à défendre les droits des personnes dans leurs relations avec les autres personnes et avec le Pouvoir d'Etat. D'autre part, elles tendent à promouvoir l'établissement de conditions permettant de jouir effectivement de ces droits » (1).

(1) Jean-Jacques VINCENSINI, *Le livre des Droits de l'Homme (Histoire et textes)*, Ed. Robert Laffont 1985, p. 20.

Une question très importante restera en suspens : comment le Droit, expression très ancienne de l'ordre légal, en est-il arrivé à signifier « droits de l'homme » ? Le Droit peut être la consignation de la volonté des dieux ou de celle du souverain (le code d'Hammourapi date du 2^e millénaire avant notre ère) : on mesure ce qu'il a fallu pour qu'il soit l'édit public des droits de l'HOMME. Quel est cet « homme » avec son universalité de principe ?

Nous laissons également de côté dans notre histoire schématique la question de l'attitude de l'Eglise catholique (2). Il ne faudrait pas non plus confondre la question des origines avec celle des fondements : nous renvoyons donc à une autre étude sur les fondements philosophiques des DH. On s'intéresse ici surtout aux traces strictement JURIDIQUES en réservant l'examen des sources extra-juridiques (religieuses ou morales) pour l'enquête philosophique.

Une dernière question mériterait un débat critique : où fixer le point de départ ? On pourrait prendre comme « origine » n'importe quelle lutte d'une fraction sociale pour le simple respect de son existence ou pour son émancipation. Pourquoi alors ne pas se référer au combat de la plèbe sous la République romaine au 2^e siècle avant Jésus-Christ ? Ou à la révolte des esclaves avec Spartacus au siècle suivant ? On voit bien le caractère arbitraire d'un tel « commencement » : nous choisirions des luttes qui ont laissé des traces écrites et se sont déroulées dans des sociétés complexes. Et ailleurs ? Et avant cette époque ? Les grandes cultures du Proche-Orient n'auraient-elles pas connu de semblables éveils ? En ayant bien conscience du caractère contestable d'un tel choix, nous ne retiendrons comme relais significatifs que les luttes politiques qui ont débouché sur la formulation de textes juridiques explicitant et garantissant les droits des personnes. La première étape nous fait remonter au 13^e siècle.

LA GRANDE CHARTE (12 JUIN 1215).

Les conflits incessants entre le souverain d'Angleterre et ses villes ou ses barons s'achevaient bien souvent au détriment de ces derniers. La Grande Charte (ou Magna Carta) tente de mettre fin à ces cycles de révoltes et de répressions royales en fixant les droits et les devoirs de chacun dans une déclaration de 63 articles. Plus

(2) Cf. Courrier-Info n° 39 du 25 mars 1988, pp. 23-26.

sieurs exigences tentent de se concilier dans le texte : il faut accorder des privilèges aux vassaux sans compromettre l'unité du Royaume ni le pouvoir suprême du souverain. Le roi doit aussi prendre des engagements à l'égard de ses sujets et en être comptable devant eux. La justice doit être la même universellement pour tous : elle est au-dessus du roi et de ses sujets. L'esprit de la Charte vise à modérer la puissance monarchique : il conduira peu à peu à l'idée d'un PARLEMENT qui équilibre l'autorité du roi au bénéfice des sujets représentés et protégés de l'arbitraire. Chaque rang social exige d'être jugé par ses pairs, par des hommes du même ordre. Au cas où le roi ne tient pas son serment, on reconnaît le droit à l'insurrection. Plutôt que des droits, se sont des privilèges respectifs qui sont énumérés. Il n'est pas question de l'homme comme tel, mais des ordres d'individus selon la hiérarchie médiévale.

LA REVOLUTION ANGLAISE DU 17^e SIECLE.

En fait il a fallu deux révolutions, l'une en 1649 contre Charles I^{er} (qui sera décapité) et l'autre en 1688 contre Jacques II pour que l'absolutisme soit définitivement écarté et que les députés du Parlement conquièrent l'énoncé des droits de tout homme libre. Les jalons sont nombreux au cours de ce siècle décisif ; nous ne retenons que les principaux. En 1628, les deux Chambres (Chambre haute des Lords et Chambre basse des Communes) obligent le roi à signer la PETITION DES DROITS, rempart contre les arrestations arbitraires, la multiplication des impôts et taxes, les mesures expéditives ou discriminatoires en matière judiciaire. Le 1^{er} mai 1649 est signé l'Accord du libre peuple d'Angleterre (May Day Agreement). Après huit ans de guerre civile, les opposants à la couronne rédigent une authentique CONVENTION, la première constitution moderne. Il ne s'agit plus d'arracher de nouveaux privilèges mais de CONSTITUER la nation par un lien juridique des hommes, de fonder l'Etat sur la représentation du peuple et d'instituer un pouvoir suprême légal. En trente articles, les droits fondamentaux sont proclamés afin que le nouvel Etat sache ce qu'il s'engage par contrat à promouvoir.

En 1679 est promulgué le célèbre HABEAS CORPUS qui multiplie les garanties de la liberté individuelle face à la justice. Nul ne peut être détenu sans jugement. Une arrestation doit donner lieu à la preuve immédiate de son bien-fondé devant un juge. Nul ne peut être privé du défenseur de son choix, etc... Après le second conflit violent contre la couronne, le nouveau monarque ratifie une loi « pour la déclara-

tion des droits et des libertés du sujet et pour le règlement de la succession à la couronne » connue sous le nom de « Bill of the rights » (1689). Aboutissement d'une longue lutte politique, juridique et militaire, ce dernier texte définit clairement le fonctionnement et la compétence du pouvoir exécutif, du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire indépendant. L'Ancien Régime est banni dans son principe même, à savoir la hiérarchie des hommes répartis en ordres sociaux inégaux. Désormais les droits sont ceux de chaque homme dont le statut véritable est l'égalité avec tous. C'est cette œuvre que tous les démocrates du monde admireront au 18^e siècle, et qui inspirera la Révolution française à la suite de la Révolution américaine.

LA DECLARATION D'INDEPENDANCE DES ETATS-UNIS (4 JUILLET 1776).

La sédition des colonies britanniques d'Amérique n'est pas à proprement parler un soulèvement contre une tyrannie politique : elle signifie la volonté d'émancipation économique (fiscale surtout) des colons désireux de conduire leurs affaires de façon autonome, libre de toute réglementation ou redevance à l'égard d'une lointaine métropole. La guerre durera jusqu'en 1783, mais dès 1776, le Congrès des « Insurgents » se dote d'un document qui est l'acte de naissance des Etats-Unis. En même temps, huit des colonies rédigent chacune leur constitution.

La DECLARATION D'INDEPENDANCE prend comme principe le respect du droit naturel qui garantit liberté et égalité des hommes. Par nature, tout homme a des droits. C'est ce que l'on affirme comme une évidence : « Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur » (traduction française de Thomas Jefferson, l'un des pères de la Déclaration). En réclamant de prendre en mains leur destin, en déclarant illégales les prérogatives d'un pouvoir s'exerçant sans consentement ni contrôle des sujets, les Américains affirmaient à juste titre être les vrais héritiers de Cromwell : plus que les Anglais, eux-mêmes, ils étaient fidèles aux traditions politiques du Royaume.

En France, le 26 août 1789, Louis XVI décrète et accepte la DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN à laquelle Thomas Jefferson, présent à Paris, a lui-même contribué. Les Droits de l'Homme sont désormais une exigence constitutionnelle, un préalable à la Constitution, comme la charte que tout Etat de droit doit respecter parce qu'elle est sa norme et ce pour quoi il a été constitué. Il y aura d'autres déclarations. Celle de l'an I du 24 juin 1793 est un sommet de l'esprit révolutionnaire, proclamant le droit au bonheur et le droit à la révolte en cas de parjure de l'Etat. Les autres qui lui succéderont en 1795 (an III), 1848, 1946, marquent plutôt un retrait et un recul dans la revendication.

LE XX^e SIECLE.

Depuis le début du siècle, une série d'événements marquent la recherche d'un énoncé toujours plus universel, plus contraignant, plus exigeant des droits. D'abord la Révolution d'octobre 1917 signifie la fin d'un système politique, le tsarisme, et l'écroulement du monde de l'absolutisme. En 1918, les Bolcheviks publient une « DECLARATION DES DROITS DU PEUPLE TRAVAILLEUR ET EXPLOITE ». De nouveaux droits apparaissent liés à la fin des guerres impérialistes : droit des nationalités, droits des paysans sur leur terre, des ouvriers sur leur outil de travail, droit à la paix entre les peuples.

La seconde guerre mondiale a laissé dans la conscience universelle une déchirure profonde. D'une part, l'humanité se rend compte qu'elle a reculé vers la barbarie, qu'elle s'est menacée elle-même, que jamais elle n'avait franchi de telles limites dans l'horreur, qu'elle a voulu et pu s'autodétruire. Mais, d'autre part, la terreur a fait naître un désir de paix et de concorde, de transformation et de réformes qui n'est pas près de s'éteindre. L'espoir en une unité du genre humain, en l'instauration d'un ordre international solidaire, n'effacera pas les autres séquelles négatives, et la contradiction demeurera vive. Dans ce climat de doute et d'espérance, les réunions se multiplient : Moscou (1943), Dumbarton Oaks (1944), Yalta (1945). En 1941, Churchill et Roosevelt signent la CHARTE DE L'ATLANTIQUE. En 1945 est établie la CHARTE DE L'O.N.U., et le 10 décembre 1948 est proclamée la DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME votée par 48 voix. Huit pays se sont abstenus : l'Afrique du Sud nommément visée en raison de l'apartheid, l'Arabie saoudite parce qu'elle est une théocratie, l'URSS et cinq autres pays socialistes en raison de l'inspiration libérale du texte.

Depuis lors, des faits significatifs mettent en lumière que ni l'énumération des droits, ni leur fondation philosophique et morale, ni leur mise en œuvre dans les différentes parties du monde ne sont des questions closes. Le mouvement de décolonisation n'est pas encore vraiment achevé. Parmi d'autres événements, je citerai la constitution de tribunaux internationaux d'opinion comme celui de B. Russell en 1966 à propos du Viet-Nam, la fondation d'Amnesty International en 1961 ou la DECLARATION DES DROITS DES PEUPLES à Alger en 1976 (3).

Cette brève histoire montre le monde anglo-saxon en situation de pionner des DH : quelles sont les circonstances favorables qui ont fait surgir cette problématique là et non pas ailleurs ? Quelle part l'éthique protestante a-t-elle dans cette maturation ? Nous devons revenir sur ces interrogations à propos des fondements philosophiques. Notre conclusion tiendra en quatre remarques.

1° On est passé d'une revendication de PRIVILEGES de la part des concurrents du pouvoir monarchique à la proclamation des droits de toute personne humaine face à l'Etat. Les DH ne perdent pas ce caractère de RIPOSTE, de frein, de limitation du pouvoir qu'ils avaient dès leurs ébauches médiévales.

2° Le CONTENU des droits reconnus à l'homme s'est élargi. Les premiers sont des droits civils et politiques que l'on demande à l'Etat de ne pas contrecarrer. Les seconds sont des droits économiques, sociaux et culturels que l'on demande à l'Etat de promouvoir et d'assurer. Enfin, il est question de droits des populations elles-mêmes à s'administrer, à avoir accès aux richesses naturelles, à s'allier librement, etc...

3° Au cours de leur histoire, les DH semblent avoir changé de SUJET : de l'intérêt exclusif pour l'individu, on est passé à une considération des groupes dans les droits économiques et sociaux (droit des travailleurs, des enfants, des vieillards, des minorités, etc...). Enfin, dans les dernières esquisses, le sujet des droits est constitué par les peuples, surtout lorsqu'ils n'ont pas d'Etat (4).

(3) Cf. le Dossier « Droits de l'Homme, Droits des Peuples » du Monde Diplomatique de février 1984.

(4) Cf. le Dossier « Peuples sans Etat ». « Au-delà de l'Hexagone », supplément LAC, mars 1988.

4° Au commencement de leur expression publique, les DH sont des privilèges juridiquement définis, arrachés violemment à la tutelle royale. Ce sont ensuite des droits et des libertés fondamentales que l'on donne à l'Etat pour objectif et pour borne de son pouvoir. On en fait le préambule des Constitutions, comme L'ESPRIT DES LOIS exprimé avant les lois elles-mêmes. Mais plus ces droits s'universalisent et sont proposés en idéal à atteindre en avant des nations, plus leur nature juridique s'estompe et plus ils prennent l'allure d'une recommandation morale adressée aux Etats. Ce qui fait se demander à certains si les DH sont encore des droits. Ce qu'ils ont gagné en moralité et en universalité, ne l'ont-ils pas perdu en efficacité juridique ?

*Avez-vous renouvelé votre abonnement
pour l'année 1989 ?*

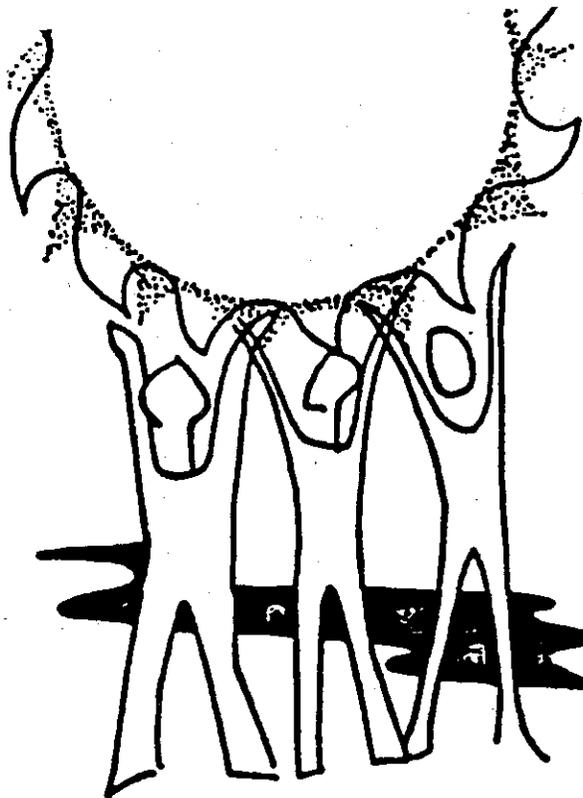
*En cas d'oubli,
merci de bien vouloir le faire sans tarder.*

(Bulletin d'abonnement à la fin du numéro précédent)

Pentecôte 1988

*Une Célébration
des
Droits
de l'Homme*

Pierre Gerbé



*Fêtes dans les cités, fêtes dans les campagnes !
Les cieux n'ont plus d'enfers, les lois n'ont plus de bagnes.
Où donc est l'échafaud ? ce monstre a disparu.
Tout renait. Le bonheur de chacun est accru.
De la félicité des nations entières.
Plus de soldats l'épée au poing, plus de frontières,
Plus de fisc, plus de glaive ayant forme de croix.
L'Europe en rougissant dit : — Quoi ! j'avais des rois !
Et l'Amérique dit : — Quoi ! j'avais des esclaves !
Science, art, poésie, ont dissous les entraves
De tout le genre humain. Où sont les maux soufferts ?
Les libres pieds de l'homme ont oublié les fers.
Tout l'univers n'est plus qu'une famille unie.
Le saint labeur de tous se fond en harmonie ;
Et la société, qui d'hymnes retentit,
Accueille avec transport l'effort du plus petit ;
L'ouvrage du plus humble au fond de sa chaumière
Emeut l'immense peuple heureux dans la lumière ;
Toute l'humanité, dans sa splendide ampleur,
Sent le don que lui fait le moindre travailleur...
Radioux avenir ! essor universel !
Epanouissement de l'homme sous le ciel !*

(Victor Hugo).

**Sur la colline qui surplombe ce village du Vaucluse,
les ruines d'un château, rappel des temps féodaux :
les seigneurs, les serfs...**

**Dans la vallée, les vestiges des fabriques de papier
fermées depuis une vingtaine d'années :
trop vétustes.**

**Pour la même raison, le travail y était éreintant ;
il suffit d'écouter les anciens...**

**Le long de la rivière et sur la place du village,
avec les marchands de souvenirs, les bars et les restaurants :
le dur labeur pour des jeunes de 16, 17 ans
venant de l'école hôtelière, ou de l'I.M.P. de la commune voisine ;
14 heures par jour, en pleine saison, trois mois durant.**

Brigitte prenait son travail à 10 heures ;
Elle finissait en pleine nuit, à 2 heures du matin.
Payée de la main à la main,
elle parvint à ce que sa patronne la déclare.
Par la suite, la situation des autres serveurs sera régularisée...
Ici... Mais ailleurs ?

Voici les Droits de l'Homme au quotidien.
Dans un pays autrefois marqué, au temps des usines,
par les luttes syndicales.
Un pays aujourd'hui empêtré
dans l'individualisme de la course à l'argent :
les touristes viennent ici par dizaines de milliers,
consommateurs alléchés, arnaqués.

Pentecôte...
L'aventure « spirituelle » qui se dessine ici,
au jour le jour, sans faire de bruit,
faite d'écoute, de « ruminantion », de contemplation,
s'exprime de temps en temps... une fois par an,
en un moment privilégié, en un lieu-signe.
pour se repérer ensemble et dans le temps,
se souvenir afin d'imaginer la trace suivante.
Croyants et non-croyants se réunissent pour un soir
dans la petite église romane, simple, dépouillée.
Ils se rassemblent, invités sans publicité par une poignée de chrétiens,
les amis du quotidien,
150, 180 personnes partageant la même espérance
et menant, d'une manière ou d'une autre,
les mêmes combats
pour l'homme.

*Donnez-moi pour ma vie toutes les vies,
donnez-moi toute la douceur du monde entier,
car je vais la transformer en espérance.
Donnez-moi les luttes de chaque jour,*

*car elles sont mon chant.
Ainsi nous marcherons ensemble
coude à coude,
tous les hommes.*

(Pablo Neruda).

Pentecôte 88

« Un soir pour les Droits de l'Homme ».

C'était peu... Un simple moment !

**Mais c'était un signe, un geste,
une trace sur un chemin qui se cherche pas à pas,
à l'écoute des appels de l'Esprit.**

**Un soir.. à quelques mois du 40^e anniversaire
de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
Universelle...**

**...plus loin que le bicentenaire de la Révolution Française,
dont la commémoration pourrait bien dévaluer l'événement,
si elle était par trop « cocorico national ».**

*Comment peut-on être Persan ? s'écriait-on au siècle de Montesquieu ?
Moi, je dirais volontiers aujourd'hui :*

« Comment peut-on ne pas être citoyen du Monde ? »

*Quand on voit les atrocités, les injustices, les exactions
commises au nom de l'idole patrie ;*

*Quand on voit à quelles sanglantes impasses conduisent tous les nationalismes,
Quand on voit comment, pour un peu de pétrole, de cobalt ou d'uranium,
les sentiments les plus élémentaires d'humanité se trouvent bafoués,*

*Quand on voit comment les exigences de l'égoïsme sacré
font bon marché de la vie et de la dignité humaine,*

*quand il s'agit de s'assurer la possession
d'une matière première ou d'une zone d'influence,*

*Quand on voit les sommes fabuleuses gaspillées
pour des armements qui ne serviront jamais,
ou qui, si par malheur ils servaient,
mettraient en péril l'espèce humaine,
autrement dit, quand on voit les peuples se ruiner,
ou pour rien, ou pour leur suicide,*

*Quand on songe qu'avec ces dépenses militaires
on pourrait créer partout l'abondance,
résoudre tous les problèmes économiques et sociaux,
à cause desquels le monde est divisé en blocs antagonistes,
Quand on songe à tout ce que la science, la médecine, la culture, la démocratie
pourraient gagner à une pacification du monde
qui libérerait tant de puissance et d'énergie,
absorbées jusqu'ici par l'œuvre de mort :
Comment ne pas rêver tout au moins, d'une humanité sans frontières
et capable enfin de se consacrer
à des tâches non plus mesquinement nationales,
mais planétaires ?*

(Jean Rostand).

Un soir, un projet, une invitation :
A l'occasion de la Pentecôte 88
croyants et non-croyants
nous sommes invités à passer ensemble une soirée
« POUR LES DROITS DE L'HOMME »
Avec la participation d'amis :
M.R.A.P., Amnesty International, Cimade,
Femmes en détresse, Secours Populaire Français,
C.C.F.D., S.O.S. Racisme, A.C.A.T.,
Mouvement de la Paix, etc.
Un programme : Des Droits pour la survie des hommes
(mini-conférence)
Des combats « pour l'homme »
(expressions, témoignages, poésies et chansons)
Des actes
(un choix de pétitions, etc.)
Un moment de rencontre et le verre de l'amitié.
En fin de soirée, pour ceux qui le désirent :
célébration chrétienne de la Pentecôte,
Eucharistie.

*Tu me diras que j'ai tort de chanter
La Révolution et la Liberté*

*Que tout ça ne sert à rien
Que ce n'est pas encore pour demain
ET POURTANT DANS LE MONDE
D'AUTRES VOIX ME REPONDENT,
ET POURTANT DANS LE MONDE...*

(Georges Moustaki).

Chaque groupe, organisation, mouvement
avait été invité à proposer
une chanson, une poésie, quelques diapositives,
pour prolonger les prises de paroles,
dire l'espoir et la lutte autrement,
peut-être plus profondément que le seul exposé,
fût-il chaleureux, convaincant.

Tous ces éléments avaient été rassemblés :
un livret-mémoire de ce soir
était remis à chaque participant
lors de l'accueil.

Les interventions des uns se sont conjuguées à celles des autres,
dessinant comme une grande fresque
rouge comme le sang, noire comme la mort,
mais aussi, fortement colorée
du vert clair de l'espérance des convictions fortes
et du bleu ciel des harmoniques évangéliques.

Des spots de toutes les couleurs
accompagnaient les mots.

Par delà la particularité de chaque organisme représenté
et la diversité des convictions philosophiques ou religieuses,
une écoute attentive,
un accueil fraternel les uns des autres...

Les frontières éclatées,
Un souffle de Pentecôte.

Un thème musical :
quelques grands passages de la musique du film « Mission ».
Des jeux de couleurs,

**un énorme bouquet de roses rouges,
Des visages du monde : Amérique latine, Afrique...
Des réalisations porteuses d'espoir :
un puits dans le désert...**

*N'y eût-il dans le désert
qu'une seule goutte d'eau
qui rêve tout bas.
Dans le désert n'y eût-il
qu'une graine volante
qui rêve tout haut,
c'est assez,
rouille des armes,
fissure des pierres,
vrac des ténèbres,
désert, désert,
j'endure ton défi
blanc à remplir
sur la carte voyageuse
du pollen.*

(Aimé Césaire).

**Dans le transept, une immense table
éclairée par une rampe de petits projecteurs,
comme des étoiles dans un ciel de nuit d'été.
Tracts, manifestes, pétitions :
chacun était invité à faire un geste
au-delà de l'habitude :
apposer son nom, sa profession, son adresse
sur le manifeste présenté par le frère
qui milite ailleurs, et parfois autrement.
Alors, nous pouvions trinquer ensemble :
dans la salle adjacente, nous attendait le verre de l'amitié.**

**Au milieu de l'église, une petite chapelle.
Un grand panneau blanc, beaucoup de lumière.
Les 8-11 ans sont venus y accrocher**

la grande « fresque de l'amitié entre les peuples ».
Ils venaient de la réaliser
au cours d'une animation qui leur avait été adaptée :
un échange à leur niveau sur les Droits de l'Homme
l'écoute de chansons de tous pays...
De leur côté, les 12-14 ans, après un temps de discussion,
entre eux et avec deux adultes,
s'étaient mis à composer leur « poésie des Droits de l'Homme ».
En fin de veillée, ils sont venus la présenter
et l'offrir, photocopiée sur le champ, à chaque participant.

Nous n'avons pas vu le temps passer.
Il en est toujours ainsi quand on se retrouve
dans un rencontre dense qui mobilise le cœur et l'esprit.
Il allait bientôt être minuit...
Comme à l'accoutumée, une musique :
pour dire bonsoir aux uns,
inviter les autres à la célébration chrétienne.
Aucune gêne à partir... ou à rester.
Toujours la surprise :
Celui-ci s'en est allé ;
on aurait pu croire qu'il resterait.
Celui-là est resté ;
comment cela se fait-il ?
Etonnante liberté
au souffle de l'Esprit.
En prenant le chemin du retour,
chacun pouvait relire ces quelques lignes de V. Hugo.
Elles étaient déjà là, à l'arrivée,
comme un premier signe,
un premier souffle :

*« J'ai écrit pour tous,
avec un profond amour pour mon pays,
mais sans me préoccuper de la France
plus que d'un autre peuple.*

*A mesure que j'avance dans la vie,
je me simplifie,
et je deviens de plus en plus
patriote de l'humanité...
Depuis que l'histoire écrit
et que la philosophie médite,
la misère est le vêtement du genre humain,
le moment serait enfin venu
d'arracher cette guenille,
et de remplacer,
sur les membres nus de l'Homme-Peuple,
la loque sinistre du passé
par la grande robe pourpre de l'aurore ».*

(Lettre de Victor Hugo, 18-10-1862).

**Ce n'était qu'un soir
Ce n'était qu'ici...
... Et nous étions aussi partout ailleurs !**

Liberté d'expression

La LETTRE AUX COMMUNAUTES sortira-t-elle de son silence ?

Bien des amis se le demandent et nous le disent. Il s'agit, tous l'auront deviné, des remous provoqués par diverses interventions du Père Jacques GAILLOT.

Nous n'entendons pas ici prendre position sur les différents sujets abordés par l'Evêque d'Evreux. Mais, dans ce numéro consacré aux Droits de l'Homme, nous voulons simplement affirmer deux choses :

- nous ne comprenons pas que, dans l'Eglise, un certain nombre de problèmes ne puissent être posés et faire l'objet de libres débats entre chrétiens, fussent-ils évêques.
- nous ne comprenons pas que dans l'Eglise un évêque soit privé des moyens d'expression offerts à tous et censuré a priori.

Nous faisons nôtres ces mots de Georges MONTARON dans son éditorial de T.C. (23-29 janvier 1989) qui a suivi l'interdiction faite à « Chrétiens-Média » de mettre son service minitel à la disposition de l'Evêque d'Evreux :

« ... Parce qu'on sait que notre fidélité à l'Eglise est solide, qu'elle a résisté à l'épreuve du temps, qu'elle est sortie à peu près intacte des tempêtes au milieu desquelles nous a entraînés la barque de Pierre, on nous traite sans ménagement. Quelle faute et quelle erreur ! C'est une faute de ne pas considérer tous ceux - conservateurs, hommes et femmes de progrès, prêtres et laïcs - qui forment le peuple de Dieu, avec le même respect. C'est une erreur d'ignorer que des membres plus jeunes de ce peuple sont profondément scandalisés, qu'ils n'hésitent pas à claquer les portes quand cela leur paraît nécessaire. Veut-on une nouvelle hémorragie de forces vives ? ».

Le Père Jacques GAILLOT n'est pas seul à faire preuve d'indépendance d'esprit et de liberté de parole. D'autres, dans le monde, soulèvent aussi un certain nombre de questions et y portent le regard qu'ils puisent à l'Evangile. C'est pourquoi, aujourd'hui, solidaires, nous choisissons de faire écho à la Lettre que le Père CASALDALIGA a écrite à Rome et qui fut publiée dans DIAL (1).

(1) DIAL : Diffusion de l'information sur l'Amérique latine, 47, Quai des Grands Augustins, 75006 PARIS.

Pedro Casaldáliga, évêque de la prélature de São Félix do Araguaia dans le nord-est du Mato Grosso, a périodiquement tenu l'affiche dans l'opinion publique du Brésil depuis la publication en 1971, de sa lettre pastorale intitulée « Une Eglise d'Amazonie en conflit avec la grande propriété et aux prises avec la marginalisation rurale ». Ayant toujours refusé de se rendre à Rome pour la visite quinquennale obligatoire des évêques au pape, il a écrit en 1986 à ce dernier la longue lettre reproduite ci-dessous. Depuis 1985 il s'est rendu à plusieurs reprises en Amérique centrale en particulier au Nicaragua, pour porter sa solidarité aux chrétiens engagés dans la révolution, ce qui lui a valu des difficultés avec le cardinal de Managua (cf. DIAL D 1046 et 1093). Sommé de se rendre à Rome, Mgr Pedro Casaldáliga a rendu visite aux cardinaux Gantin et Ratzinger le 18 juin 1988, et au pape le 21 suivant. Mgr Casaldáliga a, en août, rédigé une chronique de ces rencontres à l'intention de ses amis à travers le monde. Il y raconte en particulier l'interrogatoire auquel il a été soumis par les deux cardinaux et son refus de signer une déposition finale. Le 8 septembre il recevait par la poste, via la nonciature du Brésil, une mise en demeure de la Congrégation pour les évêques et de celle pour la doctrine de la foi de cesser ses critiques au Saint-Siège à propos de la théologie de la libération ; de retirer de la circulation deux livrets de catéchèse, considérés comme non conformes à la doctrine catholique ; de ne plus vénérer, dans des liturgies « à des fins socio-politiques », des « martyrs » non reconnus canoniquement ; et, surtout, de cesser ses voyages en Amérique centrale, en particulier au Nicaragua. Tandis que l'évêque de São Félix refusait une nouvelle fois de signer ce document romain, l'affaire éclatait le 23 septembre 1988 dans la presse brésilienne ; elle prenait des proportions importantes, au point de justifier une visite spéciale à Rome du président de la Conférence épiscopale du Brésil en début novembre.

Cette affaire s'inscrit dans un contexte plus large de crise grandissante entre le Saint-Siège et un certain nombre d'évêques brésiliens.

Lettre de Mgr Pedro Casaldáliga au Pape Jean-Paul II

**Sao Félix do Araguaia, le 22 février 1986
en la fête de la Chaire de St Pierre**

Cher Pape Jean-Paul II,
frère en Jésus-Christ
et pasteur de notre Eglise,

Il y a bien longtemps que je voulais vous écrire cette lettre et depuis bien longtemps j'y pense et je la médite dans la prière.

J'aimerais qu'elle soit un entretien fraternel — en toute sincérité et dans la liberté de l'Esprit — et également un geste de service d'un évêque envers l'évêque de Rome qui, dans la foi, est pour moi Pierre, pour moi co-responsabilité ecclésiale, pour moi collégialité apostolique.

Voici dix-huit ans que je suis au Brésil où je suis volontairement venu comme missionnaire. Je ne suis jamais retourné dans mon pays natal, l'Espagne, pas même au moment de la mort de ma mère. Je n'ai jamais pris de vacances durant tout ce temps. Je ne suis pas sorti du Brésil en dix-sept ans. J'ai vécu et travaillé dans le nord-est de l'Etat du Mato Grosso, comme premier prêtre installé en permanence dans cette région. Voici quinze années que je suis évêque de la prélature de Sao Félix do Araguaia.

Le territoire de la prélature est situé en Amazonie légale du Brésil et s'étend sur 150 000 km². Il ne comporte pas encore un seul mètre de route goudronnée (1). Ce n'est que récemment qu'a été installé le téléphone. La région est souvent isolée ou d'accès très précaire en raison des pluies et des inondations qui rendent les routes impraticables. C'est une zone de grands domaines fonciers, nationaux et multinationaux, avec des exploitations agricoles d'élevage de centaines de milliers d'hectares, avec une main-d'œuvre vivant souvent en régime de violence et de semi-esclavage. J'accompagne depuis longtemps la vie dramatique des Indiens, des « posseiros » (petits paysans sans titre de propriété) et des péons (ouvriers agricoles des domaines). La population de la prélature a, dans son ensemble, été contrainte à une vie précaire, sans les services adéquats d'éducation, de santé, de transport, de logement, de sécurité juridique, et surtout sans terre garantie pour travailler.

Sous la dictature militaire, le gouvernement a essayé par cinq fois de m'expulser du pays. La pré-

(1) Aujourd'hui, en 1988, la rue principale de Sao Félix est goudronnée. C'est le lieu de signaler que l'eau courante et l'électricité n'y ont été installées que récemment (NdT).

lature comme telle a été, à quatre reprises, la cible d'opérations militaires de contrôle et de pression. Ma vie et celle de plusieurs prêtres et agents de pastorale de la prélature ont fait l'objet de menaces de mort et ont été mises à prix publiquement. Plusieurs fois, ces mêmes prêtres et agents de pastorale, et moi-même, avons été arrêtés, certains d'entre eux également torturés. Le P. François Jentel a été arrêté, maltraité, condamné à dix ans de prison, puis expulsé du Brésil, avant de mourir finalement en exil, loin de son pays de mission. Les archives de la prélature ont été violées et pillées par l'armée et la police. Le bulletin de la prélature a été falsifié, dans une édition pirate faite par les organismes de répression du régime, et a été divulgué sous cette forme auprès de la grande presse pour nourrir les accusations contre la prélature.

A l'heure actuelle, trois agents de pastorale sont encore sous le coup de trois procès en justice sur la base d'accusations fausses. Personnellement j'ai été directement témoin de morts violentes, comme celle du prêtre jésuite Joao Bosco Penido Burnier, assassiné à mes côtés par la police alors que nous nous présentions tous les deux au commissariat-prison de Reibeirao Bonito pour protester officiellement contre les tortures auxquelles étaient soumises deux femmes, cultivatrices, mères de famille, injustement détenues.

Tout au long de ces années les incompréhensions et les calomnies se sont multipliées de la part des grands propriétaires terriens — dont aucun ne vit dans la région — ainsi que d'autres puissants du pays et de l'étranger. Dans l'Eglise, également, certaines incompréhensions sont nées chez des frères qui ignorent la réalité du peuple et de la pastorale au sein de ces régions éloignées et violentes où le peuple, souvent, ne peut compter que sur la voix de l'Eglise cherchant à se mettre à son service.

En plus de ces souffrances vécues dans le cadre de la prélature, il m'est revenu, comme responsable national de la Commission pastorale de la terre (CPT) et membre du Conseil indigéniste missionnaire (CIMI), de suivre de près les tribulations et même la mort de nombreux Indiens, paysans, agents de pastorale et personnes engagées dans la cause de ces frères auxquels la rapacité du capital ne donne même pas la possibilité de survivre. Parmi eux l'Indien Marçal, un Guarani, qui vous avait personnellement salué à Manaus au nom des peuples indiens du Brésil (2).

C'est le Dieu vivant, père de Jésus, qui va nous juger. Permettez-moi cependant d'ouvrir mon cœur à votre cœur de frère et de pasteur. Vivre dans des conditions aussi extrêmes, être poète et écrire, entretenir des contacts avec des personnes et des milieux du monde de la communication ou aux frontières (de par l'âge, l'idéologie, l'altérité culturelle, la situation sociale, ou en raison des services d'urgence qu'ils rendent), tout cela peut conduire à poser des gestes et prendre des positions en dehors de l'ordinaire et parfois inconfortables pour la société établie.

Comme frère et comme Pape que vous êtes pour moi, je vous prie d'accepter l'intention sincère et la volonté passionnément chrétienne et ecclésiale tant de cette lettre que de mes attitudes.

Le Père m'a fait la grâce de ne jamais abandonner la prière tout au long d'une vie plus ou moins agitée. Il m'a préservé de tentations majeures contre la foi et la vie consacrée. Et il m'a accordé de pouvoir toujours compter sur la force des frères, dans

(2) A l'occasion du voyage du Pape au Brésil en 1980. Marçal a été assassiné par deux tueurs à gages le 25 novembre 1983 (NdT).

une communion ecclésiale riche de rencontres, d'études, d'aides. C'est certainement pour cela, je pense, que je ne me suis pas écarté du chemin de Jésus et, je l'espère, que je continuerai jusqu'au bout sur ce chemin qui est la Vérité et la Vie.

Je regrette de vous importuner par cette longue lettre à lire, alors que tant de services et tant de préoccupations pèsent déjà sur vous.

Ce qui m'a finalement amené à vous écrire ce sont les deux lettres du cardinal Gantin, préfet de la Congrégation pour les évêques, et une communication de la nonciature que j'ai reçues ces derniers temps. Ces trois missives me pressaient de faire ma visite *ad limina*, questionnaient certains aspects de la pastorale de la prélature et censuraient mon voyage en Amérique centrale.

Je me sens quelque peu petit et en quelque sorte bien loin dans mon Amazonie brésilienne et dans cette Amérique latine si agitée et souvent incomprise.

J'ai cru bon de me faire précéder par cette lettre. Il m'a semblé que, seul, un contact calmement personnel entre nous deux, par le biais d'un écrit réfléchi et clair, me donnerait la possibilité de m'approcher vraiment de vous.

Car l'autre façon majeure de nous rencontrer est déjà assurée : je prie pour vous tous les jours, cher frère Jean-Paul II.

Ne prenez pas pour de l'impertinence les allusions que je serai amené à faire à des thèmes, à des situations et à des pratiques qui font depuis des siècles l'objet de controverses dans l'Eglise, qui sont même contestées, aujourd'hui surtout où l'esprit critique et le pluralisme ont aussi fait une entrée bruyante dans la vie ecclésiastique. Aborder une nouvelle

fois des sujets plutôt dérangeants, en m'adressant au Pape, est ma façon d'exprimer notre co-responsabilité en écho à la voix de millions de frères catholiques — comme de nombreux évêques — et de frères non catholiques, protestants, d'autres religions, humains. En tant qu'évêque de l'Eglise catholique, je peux et je dois apporter à notre Eglise cette contribution : penser ma foi à voix haute et exercer, dans la liberté d'une famille, le service de la collégialité dans la co-responsabilité. Se taire, laisser faire avec un certain fatalisme l'inertie de structures séculaires, ce serait beaucoup plus comode. Je ne pense cependant pas que ce serait plus chrétien ni même plus humain.

De même qu'en parlant, en exigeant des réformes, en prenant des attitudes nouvelles, on peut causer du « scandale » chez des frères vivant dans des situations plus tranquilles ou moins critiques, de même pouvons-nous causer du « scandale » chez de nombreux frères se situant en d'autres contextes sociaux ou culturels, plus ouverts à la critique et soucieux du renouveau de l'Eglise — toujours une et **semper renovanda** — si nous nous taisons, si nous acceptons la routine ou si nous prenons sans discernement des mesures univoques.

Sans « s'ajuster au monde » l'Eglise de Jésus doit, pour être fidèle à l'évangile du Royaume, être attentive aux « signes des temps » et des lieux ; elle doit annoncer la Parole en fonction de la culture et de l'histoire, et selon un témoignage de vie et une pratique tels que les hommes et les femmes de chaque temps et de chaque lieu puissent entendre cette Parole et soient encouragés à l'accepter.

Concrètement, en ce qui concerne le domaine social, nous ne pouvons dire en toute vérité que nous avons déjà fait le choix des pauvres. D'abord parce que nous ne partageons pas dans nos vies

et dans nos institutions la pauvreté réelle qu'ils vivent. Ensuite parce que nous n'agissons pas, face à la « richesse de l'iniquité », dans la liberté et la fermeté qui étaient celles du Seigneur. Le choix des pauvres — qui n'est jamais l'exclusion de la personne des riches, car le salut est offert à tous et le ministère de l'Eglise est dû à tous — exclut par contre le mode de vie des riches, « une insulte à la misère des pauvres », et leur système d'accumulations et de privilèges qui se solde nécessairement par la spoliation et la marginalisation de l'immense majorité de la famille humaine, des peuples et des continents entiers.

Je n'ai pas fait la visite *ad limina*, pas même après avoir reçu comme d'autres le rappel de cette pratique par la Congrégation pour les évêques. Je voudrais et je veux aider le Siège apostolique à revoir les modalités de cette visite. J'entends des critiques de la part de nombreux évêques qui la font : tout en reconnaissant qu'elle est l'occasion d'un contact avec les dicastères romains et d'une rencontre cordiale avec le Pape, elle se révèle incapable de permettre un véritable échange, dans la collégialité apostolique, entre les pasteurs des Eglises particulières et le pasteur de l'Eglise universelle. On fait une dépense importante, on prend des contacts, on respecte une tradition. Mais respecte-t-on la tradition de *videre Petrus* et d'aider Pierre à voir toute l'Eglise ? L'Eglise n'aurait-elle pas aujourd'hui d'autres modalités plus efficaces pour échanger, prendre des contacts, procéder à une évaluation, et exprimer la communion des pasteurs et de leurs Eglises avec l'Eglise universelle, plus concrètement avec l'évêque de Rome ?

Personne ne peut exiger du Pape une connaissance détaillée des Eglises particulières ou lui demander des solutions concrètes à leurs problèmes

pastoraux. Pour cela nous sommes là, pasteurs, ministres et conseils pastoraux de chacune des Eglises. C'est pour cela qu'il y a aussi les conférences épiscopales qui, à mon sens et dans l'opinion de beaucoup d'autres, ne sont pas suffisamment valorisées et sont même ignorées ou injustement visées à travers certains comportements d'instances de la Curie romaine. Si les conférences épiscopales ne sont pas « théologiques » ou « apostoliques » comme telles — elles pourraient effectivement ne pas exister et l'Eglise a marché sans elles — on ne peut pas dire non plus que les curies sont « apostoliques » ou « théologiques », y compris la Curie romaine : Pierre a présidé et gouverné l'Eglise de façon différente selon les époques.

Le Pape a besoin d'un corps d'auxiliaires, comme en ont besoin tous les évêques de l'Eglise ; encore devrait-il toujours être un corps allégé et davantage participatif. Pour beaucoup d'entre nous, frère Jean-Paul II, certaines structures de la Curie romaine ne répondent pas au témoignage de simplicité évangélique et de communion fraternelle que le Seigneur et le monde attendent de nous ; elles n'expriment pas, par leurs comportements parfois centralisateurs et autoritaires, une véritable catholicité ; elles ne respectent pas toujours les exigences d'une co-responsabilité adulte ni même, parfois, les droits fondamentaux de la personne humaine ou des différents peuples. Certains secteurs de la Curie romaine font souvent preuve de préjugés, de réception unilatérale dans les informations et même d'attitudes faites plus ou moins consciemment d'ethnocentrisme culturel européen face à l'Amérique latine, à l'Afrique et à l'Asie.

En toute objectivité et sérénité, on ne peut nier que la femme continue d'être fortement marginalisée dans l'Eglise, de par la législation canonique, la liturgie, les ministères et la structure ecclésiasti-

que. Devant une foi et une communauté fondées sur cette Bonne Nouvelle qu'il n'y a plus « ni juif ni grec, ni esclave ni homme libre, ni homme ni femme », une telle discrimination de la femme dans l'Eglise ne peut en aucun cas se justifier. Des traditions culturelles masculines, qui ne peuvent annuler la nouveauté de l'Evangile, expliquent peut-être le passé ; elles ne justifient pas le présent et encore moins l'avenir immédiat.

Un autre point, délicat en lui-même et très sensible à votre cœur, frère Jean-Paul, c'est celui du célibat. Personnellement je n'ai jamais douté de sa valeur évangélique et de sa nécessité pour la plénitude de la vie ecclésiale, comme charisme du service du Royaume et comme témoignage de notre glorieuse condition à venir. Je pense cependant que nous ne sommes ni compréhensifs ni justes envers les milliers de prêtres, dont nombre d'entre eux en situation dramatique, qui ont accepté le célibat sous la contrainte, comme exigence actuellement liée au ministère sacerdotal dans l'Eglise latine. Par la suite, en raison d'une telle exigence mal assumée, ils ont dû quitter le ministère et n'ont toujours pas pu régulariser leur vie ni dans l'Eglise ni, parfois, devant la société.

Le Collège des cardinaux est parfois privilégié, en ce sens qu'il jouit de pouvoirs et de fonctions qui s'harmonisent difficilement avec les droits antérieurs et les fonctions plus ecclésialement naturelles du Collège apostolique des évêques comme tel.

En ce qui concerne les nonciatures, j'en ai personnellement une triste expérience. Vous connaissez mieux que moi la réclamation constante de conférences épiscopales, d'évêques, de prêtres, de larges secteurs d'une Eglise devant une institution aussi notoirement diplomatique dans la société et

menant fréquemment une action parallèle à celle des évêques.

Jean-Paul, mon frère, permettez-moi encore un mot de critique fraternelle à l'adresse du Pape lui-même. Même si sont traditionnels les titres de « Très Saint Père », « Votre Sainteté » — tout comme le sont d'autres titres ecclésiastiques comme « Éminentissime », « Excellentissime » — ils n'en sont pas moins, à l'évidence, peu évangéliques et ils sont même extravagants humainement parlant. « Ne vous faites pas appeler pères ou maîtres », dit le Seigneur. Il serait également plus évangélique — et aussi plus accessible à la sensibilité actuelle — de simplifier le costume et les gestes, et de réduire les distances dans notre Eglise.

Je pense aussi qu'il serait très apostolique que vous exigiez une évaluation en toute liberté et participation sur vos voyages, si généreux et même héroïques sous de nombreux aspects, et cependant si contestés, à mon sens pas toujours sans raison. De tels voyages ne heurtent-ils pas l'œcuménisme, en vertu du témoignage de Jésus demandant au Père que nous soyons un ? Ne heurtent-ils pas la liberté religieuse dans la vie publique pluraliste ? Ces voyages ne sont-ils pas l'occasion de grandes dépenses pour les Eglises et les Etats, en attribuant de ce fait une certaine omnipotence et des privilèges civico-politiques à l'Eglise catholique à travers la personne du Pape, toutes choses irritantes pour les autres ?

Pourquoi ne pas réexaminer, à la lumière de la foi et au bénéfice de l'œcuménisme, comme témoignage donné au monde, la condition d'Etat dans laquelle se présente le Vatican et en fonction de laquelle la personne du Pape est investie d'une dimension explicitement politique faisant obstacle à la liberté et à la transparence de son ministère de pasteur universel de l'Eglise ?

Pourquoi ne pas se décider, dans la liberté évangélique et avec réalisme, pour un profond renouvellement de la Curie romaine ?

Je sais la souffrance que vous a causée votre voyage au Nicaragua. Même ainsi, j'ai le devoir de vous donner mon sentiment, partagé par beaucoup d'autres personnes : vos conseillers, et votre attitude même, n'ont pas contribué à ce que ce voyage, extrêmement critique et par ailleurs nécessaire, connaisse un déroulement plus heureux et, surtout, plus évangélisateur. Une blessure s'est ouverte dans le cœur de nombreux Nicaraguayens et de nombreux Latino-Américains, tout comme vous avez été blessé dans votre cœur.

Je suis allé l'année dernière au Nicaragua. C'était la première fois que je sortais du Brésil après dix-sept ans de permanence dans le pays. En vertu de l'amitié qui me lie depuis longtemps à de nombreux Nicaraguayens, par contacts personnels ou par lettre, j'ai estimé que je devais être présent, comme personne humaine et comme évêque de l'Eglise, à un moment d'agression politico-militaire très grave et de grande souffrance intérieure.

Je n'entendais pas me substituer à l'épiscopat local ni le sous-estimer. J'ai cru cependant que je pouvais — et même que je devais — aider ce peuple et cette Eglise. C'est ce que j'ai fait savoir par écrit aux évêques du Nicaragua dès mon arrivée dans le pays. J'ai essayé de parler personnellement avec certains d'entre eux, mais je n'ai pas été reçu. La hiérarchie nicaraguayenne se situe ouvertement d'un côté ; de l'autre, il y a des milliers de chrétiens auxquels l'Eglise se doit aussi.

Je pense que notre Eglise — je me sens aussi Eglise du Nicaragua en tant que chrétien et en tant qu'évêque de l'Eglise — ne donne officiellement pas dans ce pays meurtri, et cela avec des répercus-

sions négatives en Amérique centrale, aux Caraïbes et dans l'ensemble de l'Amérique latine, le témoignage qu'elle devrait donner en condamnant l'agression, en prônant l'autodétermination de ces peuples, en consolant les mères des victimes de la guerre et en célébrant dans l'espérance la mort violente de tant de frères, pour la plupart catholiques.

Ne serait-ce qu'avec le socialisme ou avec le sandinisme que l'Eglise ne peut dialoguer ? Pourquoi ne le pourrait-elle pas de façon critique, comme elle se doit de dialoguer de façon critique avec la réalité humaine ? L'Eglise pourrait-elle cesser de dialoguer avec l'histoire ? Elle a bien dialogué avec l'empire romain, avec la féodalité. Et elle dialogue volontiers avec la bourgeoisie et avec le capitalisme, très souvent sans esprit critique, ainsi qu'elle a dû le reconnaître ultérieurement dans une réflexion sur l'histoire. Ne dialogue-t-elle pas avec le gouvernement Reagan ? L'Empire nord-américain mériterait-il davantage de considération de la part de l'Eglise que le petit Nicaragua dans sa marche douloureuse vers l'affirmation de soi, à terme, certes en prenant des risques y compris celui de se tromper, mais en étant lui-même ?

Le danger du communisme ne sera pas la justification de notre omission devant l'histoire ou de notre connivence avec le capitalisme. Mais cette omission ou cette connivence risque d'être, un jour, la « justification » dramatique de la révolte, de l'indifférence religieuse, voire de l'athéisme de beaucoup, surtout parmi les militants et dans les nouvelles générations. La crédibilité de l'Eglise — celle de l'Evangile et de Dieu le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ — dépend en grande partie de notre ministère, sous le signe de l'esprit critique oui, mais engagé dans la cause des pauvres et dans la libération des peuples séculairement dominés par les empires successifs et les oligarchies.

Vous-même, comme polonais, êtes très personnellement en condition de comprendre de tels efforts. Votre Pologne natale, si meurtrie et si forte, frère Jean-Paul, tant de fois envahie et occupée, privée de son autonomie et menacée dans sa foi par des empires voisins (Prusse, Allemagne nazie, Russie, Empire austro-hongrois), votre Pologne est la sœur jumelle de l'Amérique centrale et des Caraïbes, tant de fois occupées par l'Empire du nord ! Les Etats-Unis ont envahi le Nicaragua en 1898 ; ils sont revenus avec leurs marines de 1909 à 1933, pour laisser ensuite une dictature qui a duré jusqu'en 1979. Haïti a été sous occupation de 1915 à 1934. Puerto Rico continue aujourd'hui d'être occupé depuis 1902. Cuba a connu à plusieurs reprises des invasions et des occupations, de même que les autres pays de la région, en particulier le Panama, le Honduras et la République dominicaine. Plus récemment Grenade a connu le même sort. Les Etats-Unis exportent dans ces pays leurs sectes qui divisent le peuple de l'intérieur et menacent la foi catholique et la foi des autres Eglises évangéliques qui y sont installées.

Je connais également vos préoccupations apostoliques à propos de notre théologie de la libération, des communautés chrétiennes dans les milieux populaires, de nos théologiens, de nos rencontres, de nos publications et autres manifestations de vitalité de l'Eglise en Amérique latine, ainsi que d'autres Eglises du tiers-monde, de certains secteurs d'Eglise en Europe et en Amérique du nord. Ce serait ignorer votre mission de pasteur universel que de prétendre que vous n'avez pas à vous intéresser à tout ce mouvement ecclésial — et encore moins à vous en préoccuper — surtout quand on sait que l'Amérique latine représente concrètement presque la moitié des membres de l'Eglise catholique.

De toute façon, je m'excuse encore une fois de vous adresser une parole réfléchie sur la manière dont sont traités par la Curie romaine notre théologie de la libération et ses théologiens, certaines institutions ecclésiastiques — comme la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB), en certains cas — et initiatives de nos Eglises, des communautés souffrantes du continent et leurs animateurs.

Devant Dieu je peux témoigner en faveur des communautés et des agents de pastorale avec lesquels je suis entré en contact au Nicaragua. Ils n'ont jamais prétendu être une Eglise « parallèle ». Ils n'ignorent pas la hiérarchie dans ses fonctions légitimes ; ils ont conscience d'être Eglise et expriment la volonté sincère de demeurer dans l'Eglise. Pourquoi ne pourrait-on penser que certaines causes de ce genre de conflits dans la pastorale puissent également provenir de la hiérarchie ? Nous, les membres de la hiérarchie, nous ne reconnaissons pas en fait les laïcs comme adultes et responsables en Eglise, ou bien nous cherchons à imposer des idéologies et des styles personnels en exigeant l'uniformité et en nous retranchant dans le centralisme.

Je viens de recevoir la dernière lettre du cardinal Gantin, préfet de la Congrégation pour les évêques. Le cardinal, entre autres admonestations, m'y rappelle la visite apostolique dont j'ai fait l'objet ainsi que la prélature de Sao Félix do Araguaia en 1977 (3). Je tiens simplement à vous faire savoir que cette visite a été provoquée par les dénonciations, ou les calomnies, d'un frère dans l'épiscopat ; que

(3) Le visiteur apostolique désigné par Rome était Mgr José Falcao, aujourd'hui cardinal de Brasilia. La visite apostolique faisait suite aux dénonciations de Mgr Sigaud contre Mgr Casaldaliga (NdT).

le visiteur apostolique a passé quatre jours seulement à Sao Félix, sans visiter aucune communauté, en acceptant uniquement de parler avec de rares personnes et de voir les archives de la prélature, après que nous ayons insisté pour qu'il le fasse. Ni lui, ni la nonciature, ni le Saint-Siège ne m'ont jamais communiqué les conclusions de cette visite, même après que j'en aie expressément fait la demande.

Pour finir je tiens à vous réaffirmer, cher frère dans le Christ et Pape, ma communion indéfectible et la volonté sincère de poursuivre la route avec l'Eglise de Jésus, au service du Royaume. Je laisse à votre critère de Pierre de notre Eglise le soin de prendre la décision que vous jugerez utile envers moi, qui suis également évêque de l'Eglise. Je n'entends aucunement créer des problèmes inutiles. Je veux aider, de façon responsable et collégiale, à ce que la mission d'évangélisation de l'Eglise soit menée à bien, en particulier ici au Brésil et en Amérique latine. Parce que je crois en la permanente actualité de l'Evangile et en la présence toujours libératrice du Seigneur ressuscité, je veux croire aussi en la jeunesse de son Eglise.

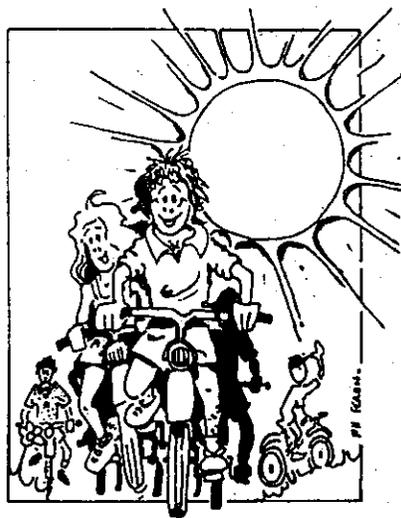
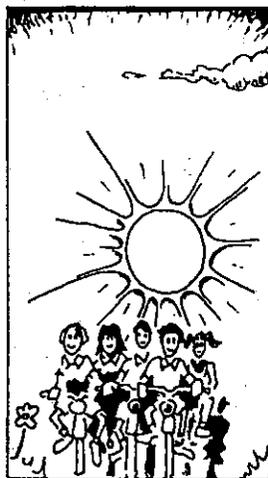
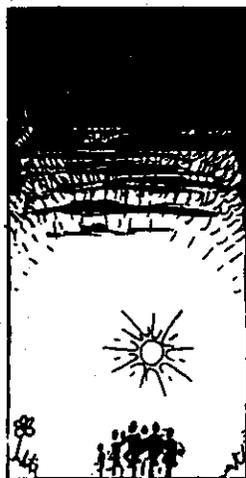
Si vous l'estimez opportun, vous pourrez m'indiquer une date à laquelle j'aie vous rendre visite personnellement.

Je me confie à votre prière de frère et de pontife. Je dépose entre les mains de Marie, mère de Jésus, le défi de l'heure. Je vous redis ma communion de frère en Jésus-Christ et, avec vous, je réaffirme ma condition de serviteur de l'Eglise de Jésus.

Avec votre bénédiction apostolique.

Pedro Casaldaliga
évêque de Sao Félix do Araguaia
Mato Grosso, Brésil

Un tour du monde des levers de soleil ...



40 000 km pour les Droits de l'Homme

Jean-Pierre Fouilleul

Dans la nuit des rythmes africains...

Il n'est pas encore 5 heures du matin ; le soleil n'est pas encore levé,
mais les vélos se rassemblent déjà auprès du chapiteau.

On ne distingue pas encore bien tous les vélos bigarrés
ni les visages de ces jeunes qui ont pris au sérieux l'aventure de suivre le soleil
dans sa course autour du monde.

Le soleil se lève, l'envoi est donné.

Sur quels pays se lève-t-il pendant 24 heures ?

Se lève-t-il aussi sur les Droits de l'Homme ?

Nous partons à sa poursuite : le monde tourne, il ne tournera pas sans nous.

Pendant 25 heures, sur un petit circuit aux confins de l'abbatiale de Pontigny,
nous tournerons au rythme du monde, de ses espoirs et de ses déchirures,
de ses ombres et de sa lumière.

Des équipes se sont formées pour tenter de totaliser 40 000 km,
roulant chacune pour le respect des Droits de l'Homme
dans un pays qu'elles apprennent à connaître
et qu'elles présenteront sur un podium, à l'heure où le soleil se lève.

Sur le circuit, dans l'allée de l'abbatiale, des associations nombreuses sont là :

Amnesty, la Cimade, A.T.D. quart-monde, le C.G.C.F.

le C.C.F.D., l'A.C.A.T., une association Zairoise, le journal La Croix...

Elles « ravitailleront » en témoignages, informations, débats et artistes,
tel le groupe de chansons traditionnelles de Lituanie qui s'est produit à 2 heures du matin.

A chaque heure nous contactons par téléphone,
installé dans une minuscule caravane auprès du chapiteau,
un pays où le soleil se lève,

retransmettant sur tout le circuit la conversation menée par des jeunes.

Et nous entendons des voix venant du Brésil, du Japon, de New York,
d'Indonésie, de Hong Kong, de Malaisie, des Philippines,
d'Haïti où la conversation nous a été volontairement interdite, d'U.R.S.S. ...
des voix qui nous disent ce qu'il en est des Droits de l'Homme
et qui nous envoient un message (1).

Nous avons même entendu une voix de Nazareth,

une petite sœur palestinienne arabe chrétienne

lançant un message de fraternité et d'amour,

annoncée par Gaëtan de Courrège au milieu de son spectacle

où nous avaient rejoint un chanteur, poète du fond de l'âme, Bernard Hailant,

(1) Nous retranscrivons quelques-unes de ces voix, en fin d'article, pp. 44 et 45.

et un artiste du mime, Michel Bizot,
qui a soudain surpris chacun des 600 spectateurs par son silence.
Il y avait tout pour croire à une « fête des fous ».
D'abord vouloir, pendant 25 h... pourquoi 25 h ? rouler
en prétendant faire le tour du monde sur un circuit de deux kilomètres.
Et puis, il y avait des vélos de tout gabarit,
assortis parfois d'une parade qui donnait plutôt l'air d'un cirque.
Il y avait des vélos très hauts où il fallait rouler à deux mètres du sol ;
et même un vélo à deux étages,
peut-être pour apercevoir, par delà les murs, des pays inconnus ;
Un vélo à dix places, véritable vélo-bus muni d'un levier de vitesse.
J'ai même vu, sur un tandem, deux moines qui se tournaient le dos,
pédalant chacun dans son sens et qui pourtant avançaient
pendant que d'autres moines de « La Pierre-qui-Vire » (nom prédestiné sans doute)
priaient et discutaient sur « la prière et les Droits de l'Homme » :
est-ce que ça va dans le même sens ?
Il y a même eu un lâcher de pigeons tout à fait inattendu,
lancé par un membre d'une association
qui voulait livrer un symbole de paix et de liberté.
Mais tout cela, était-ce si fou ?
Faut-il prendre l'avion ou un train pour rejoindre les hommes ?
La communion des Droits de l'Homme se balade peut-être parfois en vélo.
En Chine, il doit y avoir 600 millions de vélos,
et le vélo, c'est quand même le transport des pauvres, le taxi des pauvres.
Et puis, quand on enfourche un vélo, on sait que le seul moteur c'est l'homme.
A vélo, c'est le cœur qui bat.
Pour tenir l'équilibre, il faut avancer. Celui qui s'arrête tombe.
Et puis, sur un vélo, on pense... à quoi ? Il faudrait dire à Qui ?
Nous avons des millions d'hommes, de femmes et d'enfants
à qui penser pendant ces heures,
Ceux qui ont roulé, la nuit, ont pu approcher une solitude
qui habite tous les hommes et toutes les femmes qui traversent la nuit.
Une solitude qui était vécue en même temps, dans l'abbatiale,
par ceux qui y priaient.
Au bord du circuit,
deux familles portugaises de Pontigny ont veillé toute la nuit avec nous.
La nuit a ses secrets.
Et les vélos ont tourné, roulé éperdument, pendant 25 heures.

On ne s'est pas arrêté à la vingt-quatrième heure,
celle qui n'est plus dans le cycle du soleil.
La vingt-cinquième heure de la liberté de Virgil Georghiu.
L'heure des espoirs fous,
cette heure incasable dans le calendrier des heures ;
pas une heure supplémentaire à 50 %,
mais l'heure gratuite pour que d'autres trouvent un temps dans notre vie,
cette heure que personne ne peut nous prendre puisqu'on la donne,
ce temps des espoirs ;
Ce temps qui seul nous appartient.
Et nous avons fini cette heure par une célébration
parce que c'est aussi l'heure de ceux qui prient ;
et nous avons entendu, dans les vagues du sommeil qui commençait à nous prendre,
ces mots un peu fous de l'évangile :
« Heureux les pauvres... »
Jean-Marie Ploux n'a pas hésité à les prendre à la lettre
en nous envoyant et nous disant : « Soyez pauvres... »
Nous n'avons pas bouclé les 40 000 km.
Peu importe.
Nous avons roulé pour les Droits de l'Homme, et le chemin reste à faire.
Et si nous n'étions qu'une poignée de 150 à rouler,
au regard de ces foules de pays que nous avons rejoints,
cette poignée n'était pas un poing serré sur un guidon de vélo ;
elle se voulait une main tendue.

HONG KONG.

**On Leng,
petite sœur de Jésus.**

...La Mission de France, bien sûr je connais, j'ai accueilli ici Jacques et Jean qui sont dans notre grand pays voisin, ainsi que Jean-Pierre à son retour de Terre Adélie. La question des Droits de l'Homme, ici, est tendue par une date précise : 1997, date à laquelle Hong Kong va être réintégrée à la République Populaire de Chine. Actuellement, nous avons la législation anglaise. Nous devons donc travailler pour la dignité et pour la justice dans une autre culture, dans un autre contexte social. Nous devons veiller au respect de la vie, de la religion... En ce moment nous avons beaucoup de réfugiés qui viennent de Chine. Ils travaillent sur des chantiers de construction, sans titre et sans papier. Quand la police découvre cette illégalité, elle les jette en prison. Alors les étudiants se lèvent et protestent contre cette atteinte à la dignité... Malgré l'inquiétude de l'avenir nous n'avons pas peur, car nous croyons en Jésus-Christ et nous sommes avec les pauvres. Avec eux il nous faut rester ici... Difficile de vous transmettre un appel, car les pays sont différents. Si vous ne croyez pas au Christ, croyez au moins à la force et à l'énergie de l'unité et de l'amour fraternel...

TANZANIE.

**Yves Marché,
prêtre animateur d'un Centre de Formation Rurale.**

...J'espère que malgré les 40 000 km que vous avez dans les jambes, vous avez vu se lever beaucoup de soleils. Ici les premiers rayons atteignent Nzali et Ipala... Ici, parmi les Tanzaniens, les paysans sont les plus humiliés ou méprisés. Au Centre de formation, nous essayons de les initier à la culture attelée. Parmi eux, beaucoup de jeunes animent eux-mêmes, dans leur région ou ailleurs, des stages de trois semaines. Ainsi, ils sont passés de l'humiliation et du mépris à la fierté d'une technique, et surtout à la joie de l'apprendre aux autres... Voilà une réussite des Droits de l'Homme... En ce moment, une quinzaine de femmes font également un stage de couture, de tricot, de cuisine et de soins des enfants. Ces petits signes feront reculer la mortalité infantile, très importante en Tanzanie. Travailler pour le droit à la vie pour ces enfants de moins de cinq ans, c'est une action de longue haleine...

BRESIL.

Margarita,

Présidente de la Commission Justice et Paix auprès du Cardinal Arns.

...La population du Brésil est un mélange de races, une gamme de couleurs. Les indigènes étaient des Indiens qui ont subi l'invasion des Portugais et des émigrants européens. A ces différentes ethnies se sont ajoutées les esclaves africains. Cela représente une grande richesse, mais également un nid de préjugés raciaux. Notre action consiste à combattre ces préjugés, favoriser une prise de conscience de respects mutuels, provoquer un changement de mentalité... Vous, jeunes de France, vous pouvez nous aider en vous informant sur nos problèmes concrets et en participant, de façon pratique, aux associations françaises qui apportent leurs concours au Tiers Monde. Ainsi vous nous apportez un appui important...

NEW YORK.

Pierre Raphaël,

aumônier de prison.

...Sachant que vous m'appelleriez au téléphone, j'ai réuni des détenus pour savoir ce qu'ils pensaient des Droits de l'Homme... D'abord, ce terme leur paraissait un peu intellectuel ou abstrait... « Comment être un peu plus homme » semblait mieux correspondre à leur vie de personnes enfermées... Il faut toujours lutter pour ne pas abdiquer, car spontanément on se range du côté du plus fort... Il faut contrôler ses peurs, et elles sont grandes, omniprésentes dans l'univers carcéral... Il faut, disaient-ils, être honnête avec soi-même et accepter de payer pour ses actes... Le message qu'ils vous envoient est celui-ci : apprendre à s'écouter les uns les autres, à croire qu'il y a toujours du bon dans celui qui est mauvais, à espérer en la Parole de Dieu. L'un d'entre eux disait : « Quand on est au fond, le seul endroit pour s'en sortir, c'est par en haut »...

Mon université a été le peuple et mes maîtres les pauvres

***Mgr Leonidas Proano
défenseur des indiens d'Amérique***

1992 sera l'année du 5^e centenaire de la « découverte » de l'Amérique par Christophe Colomb. Pour illustrer la problématique amérindienne actuelle, nous donnons le discours-programme que Mgr Proano, nouveau défenseur des Indiens d'Amérique à la suite d'un Bartolomé de las Casas, a fait en République fédérale allemande le 26 octobre 1987, à l'occasion de son « doctorat honoris causa » de l'Université de la Sarre (1). Dans le LAC de septembre-octobre 1988, la Mission de France, par la voix de son vicaire général, rendait hommage à cet « évêque évangélique » qui venait de mourir.

(1) DIAL n° 1331. Diffusion d'Information sur l'Amérique Latine, 47, quai des Grands Augustins
75006 PARIS.

Je vous remercie du privilège que vous me donnez en m'accordant le titre de docteur **honoris causa** de votre distinguée Université de la Sarre.

Je tiens à le faire, non par pur formalisme, mais de tout cœur. Je tiens à le faire, non point parce que je m'estimerais mériter un tel titre, mais bien parce que je perçois dans ce geste la bonté, la générosité et l'encouragement des directeurs de l'Université de la Sarre, de ses professeurs et étudiants, ainsi que, je le pense, des frères allemands. Je tiens à le faire en reconnaissant, en toute simplicité, que tout ce que j'ai appris et expérimenté, cela ne vient pas de l'enseignement universitaire de mon pays ou d'un autre pays du monde. Cela vient de la sagesse de mon peuple. Car mon université a été le peuple, et mes maîtres les meilleurs ont été les pauvres en général, et en particulier les Indiens d'Equateur et d'Amérique latine considérés à Puebla comme « les plus pauvres parmi les pauvres »...

Je tiens à vous faire don de ce qui m'a enrichi : le trésor de la pensée des Indiens et de leurs enseignements. Je pense qu'ainsi je pourrai rendre justice à ceux qui m'ont accordé leur confiance en me révélant leur identité culturelle et en me montrant comment il importe de vivre l'Évangile.

Mes parents, dans leur pédagogie de pauvres, m'ont appris dès l'enfance à aimer les Indiens. Aussi, durant mes années d'études au grand séminaire de Quito, mon rêve était-il d'être curé en rural.

Il se passa de longues années avant que ce rêve devienne réalité. Car, pendant dix-huit ans après mon ordination, je travaillai dans la ville d'Ibarra comme professeur au petit séminaire San Diego, comme aumônier de J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) et comme fondateur-directeur du périodique **La Verdad**. Au bout de ces dix-huit années, le Saint-Siège me nomma évêque de Riobamba. En découvrant le territoire et les habitants de ce diocèse, au cours d'une première reconnaissance, je perçus que Dieu m'y attendait pour réaliser mon rêve.

La situation des Indiens était à tous points de vue déplorable. Les Indiens étaient plongés dans une misère totale : économiquement spoliés de leurs terres et exploités ; socialement exclus et méprisés ; culturellement réduits à l'ignorance et à l'analphabétisme ; politiquement considérés comme moins que zéro étant donné que, analphabètes, ils n'avaient même pas droit de vote pour l'élection de représentants ou de législateurs. Du point de vue religieux, ils étaient pratiquement à l'abandon. Du point de vue psychologique, ils étaient victimes de complexes multiples et destructeurs, tels que l'ignorance, la peur, la méfiance, la passivité, le fatalisme.

Dans un tel cadre de désolation, j'ai été témoin, pendant plus de trente ans, du pouvoir libérateur de l'Évangile, c'est-à-dire de la réalité permanente des signes qui, pour le Christ, accompagnent la proclamation de la Bonne Nouvelle aux pauvres. Effectivement, ceux qui étaient aveugles ont aujourd'hui retrouvé la vue; ceux qui avaient perdu la parole à cause de l'oppression et en étaient devenus muets, ont aujourd'hui retrouvé la parole; ceux qui n'étaient plus que boiteux et paralysés, parce qu'ils avaient été maltraités des siècles durant, sont aujourd'hui en marche et s'organisent en tant que peuple.

Nous approchons de l'an 1992 qui marquera le cinquième centenaire de la prétendue découverte de l'Amérique et de la première évangélisation de ses habitants, les Indiens. En ce moment-ci de l'histoire, les Indiens de la province du Chimborazo (diocèse de Riobamba), les Indiens d'Équateur — plus de trois millions — et les Indiens d'Amérique — plus de quarante millions — ont commencé d'ouvrir les yeux et de prendre conscience d'eux-mêmes. Ils ont commencé de délier la langue, de récupérer la parole et de parler avec force. Ils ont commencé de se mettre debout et de marcher. Ils ont commencé de s'organiser et de mener des actions qui peuvent se transformer en gestes d'extrême importance pour eux, pour les pays d'Amérique, pour de nombreux pays du monde.

Parce que désormais ils voient, parce que désormais ils disent ce qu'ils pensent, parce que désormais ils avancent sur la route et savent où ils vont, ils considèrent que la commémoration des cinq cents ans de la « découverte » de l'Amérique ne peut faire l'objet de festivités pompeuses et triomphalistes, comme le prétendent les gouvernements et les Églises d'Espagne, d'Europe et d'Amérique latine. Ainsi est-il dit dans le manifeste rédigé par des représentants de trente nationalités indiennes de quinze pays d'Amérique latine, réunis à Quito (Équateur) du 30 juin au 6 juillet 1986, à l'occasion de la deuxième consultation œcuménique de pastorale indienne.

Pourquoi refusent-ils que soit solennellement commémoré un événement apparemment aussi significatif? Parce que, plutôt qu'une découverte, ce fut une invasion avec des conséquences fatales: l'extinction de plus de soixante-quinze millions de frères, l'appropriation de leurs domaines territoriaux, la désintégration de leur organisation sociale et de leur culture, l'assujettissement idéologique et religieux. Parce que, à partir de la conquête espagnole, ce fut une violation constante de leurs droits fondamentaux. Parce que l'Église catholique, puis les autres Églises, en particulier ces derniers temps les sectes religieuses, collaborèrent avec le pouvoir temporel pour assujettir les peuples indiens.

Les Indiens d'Equateur et d'Amérique ont commencé à faire leur auto-découverte, la vraie découverte. Celle-là qui, par-delà tout folklore, parvient au cœur de ce qui fait leur originalité, leur identité historique et culturelle. Celle-là qui extrait des profondeurs de leur être ce qui les caractérise et, de ce fait, les distingue dans leur manière de concevoir le monde, le travail, le temps, l'argent, la famille, la communauté, l'organisation sociale, l'éducation, la nationalité, l'auto-détermination, les rapports avec Dieu, l'authenticité de l'Évangile et de l'Église du Christ.

Les Indiens d'Amérique latine, déclare un important document du département missionnaire du Conseil épiscopal latino-américain (CELAM), « **entretienement avec la terre un rapport mystique** » (« L'évangélisation des Indiens à la veille du demi-millénaire de l'Amérique », Bogota, 16 septembre 1985).

Ils proclament aujourd'hui que la terre est leur mère, car c'est d'elle qu'ils sont nés, c'est elle qui les nourrit, c'est sur son sein qu'ils reposent quand ils sont fatigués du travail, c'est à elle qu'ils retourneront quand ils mourront.

Une telle conception de la terre plonge ses racines dans le récit biblique de la création du monde et de l'homme. Il est facile d'y découvrir les semences du Verbe. La Genèse raconte que « **Dieu modela l'homme avec la glaise du sol** » (2,7) ; et que « **Dieu dit : que la terre verdisse de verdure, des herbes portant semence et des arbres fruitiers donnant sur la terre des fruits contenant leur semence** » (1, 11-12) et « **que la terre produise des êtres vivants selon leur espèce** » (1, 24) ; que Dieu donna à l'homme pour nourriture « **toutes les herbes portant semence et tous les arbres qui ont des fruits portant semence** » (1, 28) ; que Dieu amena à l'homme « **toutes les bêtes sauvages et tous les oiseaux du ciel pour voir comment celui-ci les appellerait** » (2,19).

Ce fut un écho vivant de la beauté du cantique biblique de la création que les paroles du chef Seattle, de la nation Swamish, en réponse au président Franklin Pierce qui lui proposait d'acheter ses terres : « **Vous devez savoir que la moindre particule de terre est, pour mon peuple, sacrée. Chaque feuille resplendissante, chaque plage de sable, chaque brume dans le bois profond, chaque clairière et chaque insecte avec son bourdonnement sont sacrés, dans la mémoire et l'expérience de mon peuple... Nous sommes partie de la terre, elle est partie de nous. Les fleurs parfumées sont nos sœurs ; le cerf, le cheval et l'aigle majestueux sont nos frères... L'eau scintillante qui court par les ruisseaux et les rivières n'est pas seulement de l'eau, mais le sang de nos ancêtres... Le murmure de l'eau est la voix du père de mon père** ».

Aujourd'hui, avec la même émotion et la même profondeur avec lesquelles parla le chef indien voici plus de cent trente ans, parlent les Indiens du Nord, du Centre et du Sud de l'Amérique sur la terre et la nature. L'Indien conçoit la terre comme mère, car c'est d'elle qu'il est né et c'est elle qui le nourrit. La terre cultivable est composée de sable, d'argile, de calcaire et d'une couche d'humus. Les plantes extraient de la terre l'azote, le phosphore, le potassium, le magnésium et autres composés chimiques. Les animaux se nourrissent des plantes. L'homme se nourrit des plantes et des animaux. Finalement l'homme se nourrit de la terre, des substances qui la composent, de la même manière que l'enfant se nourrit du lait de sa mère. Avec l'existence d'un rapport vital tellement étroit, comment l'homme a-t-il pu oublier qu'il est terre ? L'homme indien, lui, ne l'a pas oublié. Traduisant la pensée de l'homme indien, le document de Bogota cité plus haut écrit : « **Ce ne sont pas eux qui possèdent la terre, c'est la terre qui les possède. Mieux encore, les Indiens sont la terre** ».

Il est évident que cette manière de penser est en contradiction ouverte avec la pensée de la culture occidentale de type économiste et dominante. Il est évident qu'un très grand nombre de gens peuvent en conclure que cette manière de concevoir la terre est primitive, dépassée et contraire à l'élan irrésistible du progrès dont est porteur l'homme moderne. Je pense cependant que nous en sommes au dernier moment où nous pouvons encore nous arrêter pour réflexion et examiner si ce que nous appelons progrès n'est pas une course folle vers la destruction et la mort, et si nous ne devrions pas, en ce cas aussi, revenir aux sources pour racheter la vie.

La vision harmonieuse que le peuple indien a de la création, son respect de la nature et son soin des réserves peuvent servir à l'éducation de la conscience écologique des Européens et des personnes d'autres parties du monde, et contribuer à mettre un terme à l'exploitation prédatrice des ressources naturelles.

Les nationalités indiennes vivant dans la forêt amazonienne d'Equateur sont menacées par l'agression des compagnies multinationales d'extraction du pétrole, de la culture de la palme africaine et d'exploitation forestière. Ces compagnies mènent les Indiens de la forêt à une mort sûre, que ce soit par la contagion de maladies inconnues des Indiens, que ce soit par l'expulsion par la force des territoires qui leur sont de nécessité vitale, ou que ce soit par les atteintes à leurs coutumes et à leur culture. Le génocide comme l'ethnocide sont des crimes abominables. Est-il juste d'acheter un progrès économique menant à la mort, au prix de la destruction de la vie pour des êtres humains et des peuples qui ont « **un droit spécial, acquis au long de générations successives** » à un « **espace vital** »

qui soit la base pas seulement d'une survie mais aussi de préservation de leur identité comme groupe humain, comme peuple et nation véritables ? (Jean-Paul II, discours aux Indiens d'Amazonie à Manaus, Brésil, le 10 juillet 1981)...

Au cours de mon voyage en Allemagne, j'ai tenu à rencontrer le groupe Solidaridad de défense des peuples indiens de mon pays qui sont menacés de mort, et de défense de la nature exubérante de la forêt équatorienne, elle aussi menacée de destruction et de mort. Je cherche partout des combattants de la paix et de la vie. Nous devons agir avant qu'il soit trop tard, avant que l'ambition et la folie de quelques hommes transforment notre planète Terre en lune morte dans un cimetière de l'espace. « **La terre est en deuil... La terre a été profanée** », criait le prophète Isaïe (Is 24, 5). Cela a été et est le même cri des Indiens quand ils ont lutté et luttent contre les conquérants et les profanateurs pour la défense de leur terre, c'est-à-dire de leur mère.

Roger Garaudy écrivait il y a dix ans : « **Le rapport de l'homme avec la nature, qui caractérise la Renaissance, se base aussi sur un certain rapport individualiste à outrance d'où naîtra l'homme d'entreprise, au meilleur et au pire sens du mot. Cette volonté de profit et de pouvoir est également celle du Conquérant qui n'hésite pas à franchir les limites du monde connu, ni à dévaster des continents et des civilisations** » (Le dialogue des civilisations).

Le chef indien Seattle déclarait en 1855 : « **Nous savons que l'homme blanc ne comprend pas notre manière d'être. Pour lui un morceau de terre en vaut un autre, car il est un étranger qui vient nuitamment prendre la terre dont il a besoin. La terre n'est pas son amie, mais son ennemie... Il traite la mère, la terre, et son père, le ciel, comme des choses qu'on peut acheter, piller et vendre, comme si c'étaient des moutons et des colliers de verroterie. Son appétit insatiable dévorera la terre et laissera derrière lui un désert... Si vous souillez votre lit, vous mourrez par une nuit quelconque noyés dans vos propres écoulements** ».

L'Indien pense avec le cœur que la terre est sa mère. C'est sa pensée fondamentale. C'est l'anneau central du noyau pluricellulaire de sa culture. De là naît le concept de fraternité élargie, d'égalité entre tous. Si la terre est la mère des hommes, les hommes sont ses enfants et, entre eux, sont donc frères, appelés à constituer une grande famille. De même qu'une bonne mère ne fait pas de différences entre ses enfants, la terre est pour tous et tous ont des droits égaux. Tel est l'**Ayllu**, l'organisation familiale indienne avant la conquête incaïque. Dans le même esprit, les Incas organisèrent la distribution de la terre en trois grandes parts : une pour le Soleil, une pour la famille royale et une troisième pour le peuple. L'Inca Garcilazo de la Vega explique dans son livre « **Comentarios reales** »

que cette répartition était principalement ordonnée à la satisfaction des besoins du peuple : « Ces parts étaient toujours affectées de telle sorte que les natifs du lieu en aient suffisamment pour les semailles, sans en avoir trop, ni sans en manquer. Quand la population du village ou de la province augmentait en nombre, on prenait alors sur la part du Soleil et sur la part de l'Inca pour les vassaux ; ainsi, le roi ne prenait pour lui et pour le Soleil que les terres devant rester inhabitées, sans maître ».

Cet esprit fraternel et égalitaire n'a pas disparu totalement, en dépit de cinq siècles écoulés de conquête espagnole : il se retrouve dans la commune et se nourrit de nombreuses activités à caractère communautaire. « Pour les communautés indiennes, travailler la terre revêt un sens profondément humanisant puisque, par ce travail, ce n'est pas seulement la communauté qui s'édifie, se maintient et se développe, ce sont aussi les rythmes profonds de la vie et l'équilibre de l'écologie qui garantissent leur survie. Il y a là une manière propre d'accomplir le commandement du Seigneur : Dominez la terre ! » (« L'évangélisation des Indiens à la veille du demi-millénaire de la découverte de l'Amérique »).

Les semences du Verbe, évoquées à propos du concept de terre qui est celui des Indiens, se manifestent aussi quand on parle du travail et de la vie communautaires. « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance », dit la Bible en racontant la création de l'homme. Dieu est communauté, disent les théologiens. Face à un système social, économique et politique où règne l'individualisme, c'est une satisfaction et un espoir de pouvoir rencontrer des hommes qui répondent à leur vocation communautaire en s'organisant et en vivant communautairement, parce que la semence du Verbe n'a pas été détruite.

De leur conception fondamentale de la terre considérée comme mère, les Indiens tirent une conception différente du travail : celui-ci ne doit pas être dévastateur mais aimant, semblable à l'effort que fait le nourrisson quand il presse le sein maternel pour téter le lait. Ils en tirent également une conception différente du temps : celui-ci doit être utilisé harmonieusement, sans précipitation, conformément aux rythmes et cadences de la nature, en accord avec la succession des saisons. Ils en tirent aussi une conception différente de l'argent : l'acquérir ne constitue pas l'objectif final de leur vie et de leurs combats, car il n'est qu'un simple instrument d'échange.

De cette conception fondamentale de la terre considérée comme mère, enfin, les Indiens tirent une conception différente et une autre pratique de la médecine, car la terre-mère leur octroie une grande diversité de plantes médicinales utilisables en fonction d'infirmités variables. Ils aspirent à une éducation différente, da-

vantage en accord avec leur pensée et leurs coutumes. Et c'est à partir de leur conception de la terre et de son amour viscéral qu'ils se montrent profondément religieux ; qu'ils découvrent que le Dieu invisible de leurs ancêtres, **Pachacamac**, est finalement le Dieu de la Bible, et que Jésus-Christ, comme le Soleil, le Dieu visible de leurs ancêtres, est « **la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde** » (Jn 1,9). Les Indiens saisissent merveilleusement son message et, surtout, le mettent en pratique sans discussions inutiles ni calculs égoïstes.

Tel est le peuple qui est en train de naître et au service duquel je suis comme président du Département de pastorale indienne de la Conférence épiscopale équatorienne, après que le Saint-Père eut accepté ma démission d'évêque du diocèse de Riobamba. Le département de pastorale indienne se propose d'atteindre deux objectifs : accorder tout le soutien possible à l'organisation du peuple indien, et travailler à la naissance de l'Eglise indienne. En humble attitude de réparation pour une injustice séculaire, l'Eglise d'Equateur, par son Département de pastorale indienne, entend que des prêtres indiens se forment dans des séminaires où leur culture soit respectée ; elle entend que des religieuses indiennes se forment dans des centres où leur culture soit respectée ; elle entend que des évêques leur soient donnés, ainsi que le pape Jean-Paul II l'a manifesté à l'occasion de sa visite en Equateur, en fin janvier 1985.

Je termine en vous exprimant mon « **danke** » d'avoir pu faire ce long voyage, malgré les ans qui pèsent sur mes épaules, et cette visite en Allemagne. Je remercie le Père, Enrique Rosner de son amitié, de tout ce qu'il a fait pour que je puisse être ici, de la minutieuse préparation du voyage et de son fraternel accompagnement. Je me considère comme un voyageur de la solidarité et de la paix...

Je crois que ce titre de docteur **honoris causa** attribué à ma modeste personne et, par mon intermédiaire, au peuple indien de ma patrie, à ce peuple cher qui m'a enseigné sa sagesse, est d'abord un honneur pour l'Université, car il est signe d'élargissement de son horizon à la construction de la paix et à l'amitié entre les peuples, en particulier les peuples indiens. Ce titre est une invitation faite aux professeurs et aux étudiants à l'engagement avec les pauvres, un engagement de solidarité et de service, un engagement de transformation d'un monde qui se déshumanise en un monde fait de fraternité et d'humanité. Ce titre est une exhortation à faire preuve d'écoute et de pratique de tout ce que Jésus veut nous dire par les pauvres : « **Père, Seigneur du ciel et de la terre, je te bénis d'avoir caché cela aux sages et aux habiles et de l'avoir révélé aux tout petits. Oui, Père, car tel a été ton bon plaisir** » (Mt 11, 25)...

Sarrebruck, 26 octobre 1987.



Dans l'Afrique du Sud de l'apartheid

Ambrose Reeves, Evêque anglican de Johannesburg dans les années 50, fut expulsé du pays après le massacre de Sharpeville ; il œuvrait à en dénoncer la réalité. En Grande-Bretagne, il fut Président du Mouvement anti-apartheid de 1970 à sa mort en 1981. La première conférence à la mémoire d'Ambrose Reeves a eu lieu à Londres le 22 avril dernier. L'intervention suivante a été prononcée par le Révérend Frank Chikane, Secrétaire du Conseil des Eglises d'Afrique du Sud. Il s'agit ici d'une traduction extraite de la revue AMANDLA ! African National Congress, 28, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris. En publiant ce texte, la Lettre aux Communautés ne veut pas faire seulement œuvre d'information ; elle entend manifester le soutien de la Mission de France à celles et ceux qui luttent contre la violence institutionnelle du régime de l'Apartheid.

L'Evêque Ambrose Reeves est connu pour son opposition à différentes mesures d'apartheid dans les années 50, notamment l'Education bantoue. Il dirigea le mouvement en faveur des accusés de trahison des années 50, mouvement qui conduisit à la constitution d'une Association de Défense des victimes du procès de trahison, celle-ci permettant de fonder la Caisse d'Aide et de Défense. Il contribua à préparer l'accord qui mit fin au boycott des bus d'Alexandra, en 1957. Mais sa contribution la plus marquante contre le système de l'apartheid, violent et raciste en Afrique du Sud, fut son effort pour faire éclater la vérité à propos du massacre atroce de Sharpeville. Il quitta l'Afrique du Sud six mois pour en avertir le monde entier et, dès son retour, fut expulsé pour son témoignage et sa révolte contre le caractère pernicieux du système de l'apartheid.

J'aimerais faire remarquer que l'Evêque Reeves appartient à une longue tradition de lutte de l'Eglise en Afrique du Sud, ayant pour but de témoigner et de protester contre le caractère pernicieux de l'apartheid, aussi extérieur ou marginal cela puisse-t-il être.

Dans la ligne de cette tradition, nous pensons à l'Archevêque Trevor Huddleston qui est persuadé que le rôle d'un prêtre n'est pas de rester silencieux devant les injustices. Il dénonça les déplacements forcés et les expulsions basés sur les lois de l'apartheid et il s'y opposa. De plus, il défendit les victimes des lois sur les pass.

Le témoignage de l'Eglise contre l'apartheid

Nous avons aussi des gens comme le Révérend Michael Scott qui lança la campagne pour le Droit et la Justice. Il fut emprisonné pour avoir aidé à organiser la résistance passive contre la restriction à l'encontre des Indiens en Afrique

du Sud. Il fut arrêté et condamné pour avoir enfreint le décret des regroupements ethniques par zones, pour avoir vécu avec des Africains dans un bidonville de la banlieue de Johannesburg, par solidarité avec les Noirs.

Citons aussi le Père Cosmos Desmond qui mena une vigoureuse campagne contre les déplacements forcés, attirant l'attention sur l'infâme camp de Dimbaza où les expulsés étaient réinstallés. Pour son témoignage il fut interdit administrativement et mis en résidence surveillée.

On pourrait penser aussi à l'Archevêque Geoffrey Clayton, à l'évêque controversé John William Colenso, au très Révérend Aubie Gonville Ffrench-Beytagh et à beaucoup d'autres.

Cela cependant n'était pas représentatif de la tradition dominante des pratiques de l'Eglise en Afrique du Sud.

Généralement, la tradition ecclésiastique dominante a légitimé le gouvernement raciste de la minorité blanche en contribuant à cacher la gravité de l'injustice inhérente au système, et aussi à déformer la réalité dans ce pays.

L'Eglise Réformée hollandaise, en particulier, a justifié théologiquement l'apartheid bien qu'initialement il ait été fondé sur ce qu'on appelait « la faiblesse de certains ». A cause de « la faiblesse de certains » il était admis que Noirs et Blancs ne puissent communier à la même table. Cette décision fut prise en 1857 et eut des effets désastreux sur la vie de l'Eglise et sur celle de la société en général en Afrique du Sud. Bien sûr il y eut — et il y a encore — des voix apostoliques dissidentes, comme celle du Docteur Beyes Naude et bien d'autres, au sein de cette tradition.

Les voix apostoliques

D'autre part, ce sont les Eglises se rattachant surtout à la tradition représentée par les Eglises

membres des Eglises d'Afrique du Sud qui regroupaient la plupart des voix apostoliques et firent preuve d'apostolat dans certaines circonstances comme la révolte contre « l'éducation bantoue » et contre la publication de la « Clause de l'Eglise » dans les années 50 ; comme la Conférence de Cottesloe au début des années 60 « qui a rejeté le racisme parce qu'incompatible avec l'Evangile et la foi chrétienne », comme le « message » controversé « à tous les sud-africains » en 1968, et comme la résolution sur l'objection de conscience dans les années 70. Mais, dans l'ensemble, elles partagèrent la tradition de l'idéologie dominante qui perpétuait le système raciste.

L'Eglise peut réagir de trois manières différentes face à la crise à laquelle nous sommes confrontés en Afrique du Sud, et cela peut s'appliquer à de nombreuses autres situations.

● La première est l'adhésion au système. Ceci est incompatible avec l'Evangile et avec n'importe quel sentiment de justice dans le monde.

● La seconde manière est celle de la non-implication ou neutralité. J'aimerais faire remarquer ici qu'il est complètement impossible de rester neutre ou de refuser de s'impliquer, devant les injustices flagrantes et la violation des droits de l'homme. La neutralité dans ce cas équivalait à un soutien du statu-quo.

● La troisième manière est celle d'un engagement critique dans la société, où l'Eglise jouera un rôle d'apostolat.

Cela me peine de dire que, depuis que des apôtres comme l'Evêque Ambrose Reeves se sont élevés avec véhémence contre l'apartheid dans les années 50 et 60, ni l'Afrique du Sud, ni le reste du monde n'ont pris au sérieux ces voix apostoliques, isolées mais bien distinctes.

Aux Nations Unies, par exemple, l'Evêque Reeves a dit que le « choix » face au monde

était clair. Que c'était un choix entre une action internationale efficace et la probabilité d'un gigantesque bain de sang. Depuis lors, nous avons perdu des milliers de vies en Afrique du Sud.

Engourdissement du sentiment de justice

L'Evêque Ambrose Reeves a dit que l'apartheid avait « émoussé » le sentiment de justice chez les Blancs en Afrique du Sud et aujourd'hui, plus d'un quart de siècle plus tard, il y a encore des gens qui croient que les Blancs sud-africains peuvent réellement manifester un sentiment de justice tout en gardant leurs privilèges garantis par les lois de ségrégation.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation pire que jamais. On se retranche maintenant fermement derrière les lois racistes comme moyen pour gouverner ce pays.

La domination blanche et les privilèges ont été garantis au sein de la constitution tricamérale, pendant que, par ailleurs de violents moyens ont été employés à grands frais pour opprimer la majorité noire et la réduire au silence.

Entrave à la paix

Dernièrement, nous avons vu l'interdiction de 17 organisations non-violentes et pacifistes et des restrictions rigoureuses imposées à la plus grande fédération de syndicats d'Afrique du Sud le Congrès des Syndicats d'Afrique du Sud (COSATU). Nous avons vu interdire environ 18 dirigeants, respectés de la majorité des Sud-africains. Les chefs de l'Eglise ont été particulièrement horrifiés par l'acte gouvernemental qui a réduit les libertés de deux dirigeants : Mme Albertina Sisulu et M. Archie Gumede, co-président de l'UDF, qui étaient des artisans infatigables.

de la cause pacifiste dans deux des zones victimes des crises les plus aiguës de notre pays — KTC, au Cap, et la guerre respectivement à Pietermaritzburg et au Natal —. A la suite de cette répression à l'encontre des pacifistes, les Chefs de l'Eglise ont conclu que les autorités entravaient délibérément la paix dans notre pays et encourageaient la violence parmi notre peuple.

Le décret du 24 février 1988 a interdit aux organisations de « poursuivre ou d'effectuer toute activité ou action quelle qu'elle soit », empêché d'utiliser tout moyen susceptible de s'opposer de façon non-violente et pacifique à l'apartheid. Il est clair qu'avec ce mot d'ordre le gouvernement avertit la majorité muette et privée de ses droits civiques qu'« aucune activité politique pacifique et non-violente, aucune résistance ne sera tolérée. Au lieu de cela, nous voulons vous voir sur le champ de bataille ».

Le ministre de la Loi et de l'Ordre, Adriaan Volk a confirmé cette interprétation du mot d'ordre quand il a dit au Parlement que ces organisations, qui se réclamaient de la non-violence, s'étaient rendues compte qu'elles ne pouvaient pas vaincre militairement l'Afrique du Sud et par conséquent utilisaient des méthodes non-violentes pour essayer de renverser l'Etat.

L'Etat choisit la violence

C'est ce choix clair de la violence par ceux qui détiennent le pouvoir qui a conduit les chefs de l'Eglise en Afrique du Sud à se réunir d'urgence pour décider de quelques actions à ce sujet. Le mobile principal des Eglises a été le suivant : ce sont elles qui ont encouragé les mouvements de libération en Afrique du Sud à utiliser des moyens non-violents pour venir à bout de l'apartheid. Par conséquent l'interdiction de tous les moyens non-violents pour changer le système a entraîné une crise au sein des

Eglises. Elle a soulevé des problèmes moraux : la question se pose de savoir si ceux qui ont formulé ces directives pourraient continuer à le faire sans fournir aux victimes de l'apartheid une alternative dans les moyens d'action. Un des problèmes était de savoir si on pouvait encore accuser de violence le mouvement de libération, alors que le gouvernement avait eu lui-même recours à la violence.

C'est à cause de cette crise que les chefs de l'Eglise ont décidé de manifester au Parlement en remettant une pétition réclamant au Président de prendre les mesures suivantes pour sauvegarder la paix et éviter le bain de sang et la mort :

- La suppression des restrictions du 24 février 1988 et la fin de l'état d'urgence.
- La levée de l'interdiction sur les organisations proscrites, la suppression des restrictions sur les tracts politiques, l'autorisation aux exilés de revenir et la libération de tous les prisonniers politiques.
- Puis l'ouverture de négociation pour élaborer une nouvelle administration dans laquelle tous pourront vivre ensemble, dans la paix, la liberté et la justice.

Les chefs de l'Eglise étaient persuadés que c'était la seule façon de résoudre les problèmes sud-africains. Vous savez tous ce qui s'est passé ensuite. Les chefs de l'Eglise ont été arrêtés sans avertissements, puis accusés de « choisir la violence et le communisme plutôt que la Chrétienté » (Adriaan Volk), au cours de cette manifestation désespérément pacifique. Ils ont été accusés de se cacher derrière le voile de la fausse dévotion et avertis que le gouvernement n'hésiterait pas à prendre des mesures contre eux. Comme l'Evêque Reeves qui fut traité de « prêtre intrigant », les chefs de l'Eglise ont été accusés d'être des « prisonniers politiques ».

P. W. Botha a répondu aux actions des chefs de l'Eglise en attaquant l'archevêque Desmond Tutu et, par là même les chefs de l'Eglise, dans une lettre à l'archevêque. Ceci a commencé un échange de lettres qui a accru la tension entre l'Eglise et l'Etat.

Le témoignage chrétien, une question de vie ou de mort

Les Chefs de l'Eglise néanmoins se sont engagés de nouveau à témoigner, manifester et agir pour mettre un terme à l'apartheid, en dépit des conséquences et des attaques à leur égard.

Les conséquences de la prise de position des Eglises sont très graves. Le risque est devenu un risque physique. C'est un risque aux mains des forces de sécurité officielles. Le risque pour les Chefs de l'Eglise d'être éliminés ou assassinés par des commandos de la mort professionnels et sophistiquement organisés ; des groupes d'extrême droite ou des individus fous, motivés par de virulentes attaques contre les chefs de l'Eglise, semblables à celle du P. W. Botha.

Il est probable que la nouvelle vous soit déjà parvenue qu'à la suite du conflit Eglise-Etat qui s'est intensifié en Afrique du Sud en février et en mars, il y a eu un accroissement des menaces physiques et des attaques réelles contre les chefs et le personnel de l'Eglise. Des rapports concernant des attaques au domicile du Docteur Allan Boesak et de sa famille ont été rendus publics ; la nouvelle de l'intensification des rafles et des arrestations sommaires du personnel de la SACC dans différentes régions du pays nous est parvenue.

La traumatisante prise d'otage le 11 avril 1988 par un homme armé, qui a retenu un des membres de notre personnel, et les menaces proférées par un Blanc armé vendredi dernier à la

Maison Khotso pour forcer le veilleur de nuit à lui ouvrir la porte du bâtiment, tous ces actes perpétrés par les forces de l'ombre pour la défense du système de l'apartheid raciste ont fait de notre témoignage chrétien dans l'Afrique du Sud une question de vie ou de mort.

Etre chrétiens en Afrique du Sud n'est pas plus un luxe qu'une simple question de tradition de « civilisation » (comme l'appelleraient ceux qui sont victimes de la civilisation occidentale). Ce n'est pas non plus quelque chose qui se fait parce que d'autres le font, ni une partie de norme sociale donnée. Témoigner devant le Christ, honnêtement, dans une Afrique du Sud raciste et pernicieuse, constitue un risque pour notre vie et même un risque de mort violente.

Choix moral

Comme je l'ai dit en d'autres lieux, je doute que nous ayons le choix. Il semble impossible qu'on puisse éviter la douleur et la souffrance sur la croix. Nous devons lutter contre les calamités du système de l'apartheid. Il n'y a aucun moyen d'éviter la croix.

Dans ces circonstances, il se peut que témoigner pour le Christ Vivant fasse verser le sang, faisant de certains des martyrs. Voilà pourquoi les chefs de l'Eglise sud-africains ont déclaré dans leur pétition au chef de l'Etat : « Nous n'avons pas entrepris cette action à la légère. Nous ne désirons pas être des martyrs. Toutefois, l'Evangile ne nous laisse pas d'autre choix que celui de chercher les moyens de porter témoignage, efficacement et clairement, des vertus de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ, il ne nous donne virtuellement aucune autre façon efficace et pacifique de le faire ».

Le problème qui se pose aux chefs de l'Eglise sud-africains est la question d'obéissance à Dieu.

Devant le décret qui interdit aux groupes anti-apartheid pacifistes et non-violents de poursuivre ou d'entreprendre toute activité ou action quelle qu'elle soit et qui met hors-la-loi toutes les formes efficaces d'activité politique et de résistance pacifique et non-violente pour mettre un terme à l'apartheid — impliquant par là-même qu'on ne peut agir que sur le champ de bataille. Les chefs de l'Eglise n'avaient pas d'autre choix que celui de s'efforcer d'empêcher une sanglante guerre suprême en Afrique du Sud.

Comme nous l'avons déjà dit, ils ont conclu, dans leur déclaration, que c'était le gouvernement de l'apartheid qui « faisait délibérément obstruction à la paix dans notre pays et encourageait la violence au sein de notre peuple ».

Nous avons déjà dit que les chefs de l'Eglise affirmaient que les activités interdites des 18 organisations étaient en fait au centre du message de l'Evangile et que, par conséquent, ils étaient contraints — en dépit des conséquences — de se charger de ces activités, en allant jusqu'au point où ils avaient conscience d'être inspirés par l'Evangile.

Les chefs de l'Eglise ont déclaré :

« Notre mission d'exercer ces activités vient de Dieu. Aucun homme, aucun gouvernement ne nous arrêtera ».

Protestation positive

Pour les chefs de l'Eglise en Afrique du Sud, l'alternative est donc d'obéir à Dieu ou d'obéir à un pouvoir humain terrestre. C'est un choix entre annoncer l'Evangile qui réclame la justice, la paix et la vertu, et l'Evangile hérétique qui, non seulement justifie le pernicieux système de l'apartheid de Botha, mais aussi le soutient, contribuant ainsi à faire souffrir les vic-

times de ce système. Ceci étant, les chefs de l'Eglise ont choisi d'obéir à « Dieu plutôt qu'aux hommes ». (Actes 5,29).

L'archevêque Desmond Tutu l'a exprimé brièvement au Cap après notre tentative de manifestation pacifique, brutalement interrompue. Il a déclaré :

« Ce que nous avons fait aujourd'hui n'est pas un acte négatif de désobéissance. C'est un acte positif disant que nous obéissons à Dieu. Nous témoignons pour notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ. Si cette action a des conséquences telles que notre arrestation, alors pas de chance. Nous obéirons à Dieu plutôt qu'à l'homme ».

Il a terminé en ces termes :

« Nous ne bravons personne, nous obéissons à Dieu et nous devons obéir à Dieu chaque jour. Cela signifie que notre obéissance à Dieu nous oblige à désobéir à des lois mauvaises et injustes ».

Une des fautes que ceux qui détiennent le pouvoir — en particulier le chef de l'Etat — ont commises, a été de menacer et de sommer les chefs de l'Eglise de ne pas continuer de témoigner ni de manifester, et de mener contre eux une attaque malveillante et pernicieuse basée sur une déformation délibérée de la vérité, espérant qu'en agissant ainsi cela les empêcherait d'obéir à leur Dieu.

L'erreur de P. W. Botha est de considérer que l'affirmation de l'archevêque Tutu déclarant que si ce « témoignage a des conséquences telles que l'arrestation alors, pas de chance, nous obéirons à Dieu plutôt qu'à l'homme » n'est qu'une affirmation intellectuelle humaine ordinaire. Non, ce n'est pas une vaine affirmation au niveau seulement de l'esprit ; c'est une profession de Foi, une affirmation religieuse. C'est une question d'obéissance à Dieu.

La récente pratique de l'Eglise en Afrique du Sud est une incitation de l'Eglise du Christ dans le monde à redécouvrir la tradition évangélique des premiers chrétiens. Dans un monde où règne le mal, où il y a de moins en moins de justice pour les pauvres et où la majorité est écartée du pouvoir, l'Eglise est appelée à porter témoignage.

Serviteurs de Dieu

Il ne s'agit pas seulement d'un appel à la redécouverte de la tradition évangélique des premiers chrétiens. Nous avons des traditions anciennes de serviteurs de Dieu, à travers l'histoire de l'Eglise, qui ont milité par obéissance à Dieu.

Le « Je milite, je ne peux pas faire autrement » n'est pas une tradition nouvelle dans l'Eglise Chrétienne. Comme je l'ai déjà montré, nous avons des exemples contemporains de ce type de témoignage en Afrique du Sud. A cette

liste, je voudrais ajouter les apôtres les plus récents et les plus connus de notre temps : l'archevêque Desmond Tutu, le Docteur Beyers Naudé, le Docteur Allan Boesak, le Père Smangaliso Mkhathshwa, l'archevêque Denis Hurley et le Révérend Dr Simon Gqubule qui est soumis à des restrictions allant jusqu'à l'assignation à résidence.

J'aimerais conclure en disant que le combat pour la liberté, la justice et la paix, continue en Afrique du Sud. Les forces contre nous sont énormes. Mais nous croyons fermement que nous serons libres un jour.

Notre espoir de liberté — espoir que notre liberté est certaine — est une question de Foi. Il est basé sur notre croyance que la bonté et la vertu vaincront le mal et que la justice l'emportera parce que Dieu est de notre côté, du côté de la justice.

(SECHABA, juin 88).